

## La dimension socio-cognitive des institutions et de la rationalité : éléments pour une approche holindividueliste

Jean-Pierre CHANTEAU<sup>1</sup>

Résumé. *La distinction entre individualisme méthodologique et holisme méthodologique a eu une portée heuristique incontestable, notamment pour l'analyse macroéconomique. Mais l'instrumentalisation de cette distinction dans les champs politiques ou académiques ne l'a-t-elle pas in fine abusivement hypostasiée ? Cet article propose d'explorer le point de vue inverse et défend la thèse selon laquelle la compréhension de l'action individuelle est indispensable à une théorie institutionnaliste – et réciproquement – dans la mesure où rationalité des acteurs et efficacité des institutions se construisent de façon dialectique et diachronique. L'article montre d'abord que cette approche qualifiée de holindividueliste peut constituer une proposition commune aux développements de la théorie de la régulation, de l'économie des conventions ou de l'économie cognitive. Il montre ensuite comment la psychologie sociale, à partir de J.Piaget, L.Vygotsky et S.Moscovici notamment, permet de fonder empiriquement ce projet et de l'abonder par des outils d'analyse des représentations sociales. Quelques implications pour le programme de recherche de la théorie de la régulation sont enfin proposés.*

### INTRODUCTION

Une théorie institutionnaliste peut-elle développer une théorie de l'action individuelle ? La question intéresse évidemment la théorie de la régulation (TR)

---

<sup>1</sup> Université Grenoble-II et LEPII-CNRS, BP 47, 38040 Grenoble cedex 9.  
[jean-pierre.chanteau@upmf-grenoble.fr](mailto:jean-pierre.chanteau@upmf-grenoble.fr)  
Je tiens à remercier les referees de la revue ainsi qu'André Orléan, Michel Rocca et Yves Saillard pour leurs commentaires avisés sur une première version de ce texte.

mais interpelle plus généralement les approches se définissant comme « non standard » (Favereau [1989]), telle l'économie des conventions (EC).

Cette question n'est tranchée *a priori* que par ceux qui se réfèrent à une vulgate réduisant et opposant de façon frontale les catégories méthodologiques du holisme et de l'individualisme. Les évolutions au sein de chacun de ces paradigmes montrent au contraire l'émergence d'une possible problématique commune de l'institutionnalisme ouvert à un fait individuel (Théret [2000]). De fait, une prémissse de cet article est que la théorie de l'action n'est pas un impensable de la théorie de la régulation, mais plutôt un impensé au sens où les travaux régulationnistes dans ce champ de recherche sont restés relativement isolés par rapport aux autres priorités du programme, même si la lecture structurale de la TR démarquée de l'althusserisme (Lipietz [1988]) laissait ouverte une possible autonomie individuelle.

L'objectif de cet article est précisément d'expliciter cette articulation de l'individuel et du social, en se centrant sur la notion de rationalité. Il propose une double démarche : (i) une démarche déductive qui part de la conception de la rationalité dans les approches de l'individualisme et du holisme méthodologiques, afin de définir les conditions conceptuelles d'une intégration cohérente de l'institution et de l'action qui ne soit pas un syncrétisme *ad hoc* ; (ii) une démarche plus inductive s'appuyant sur les apports d'une psychologie sociale qui, à partir de J.Piaget et L.Vygotsky, s'intéresse à la construction de l'intelligence et aux processus de prises de décisions individuels en s'appuyant sur le concept de représentation sociale. Le point d'équilibre de ce projet peut se définir alors comme une théorie de l'« *aliénation* [de l'individu] sans *réification du social* » (Vandenbergh [1997]), à laquelle nous référerons un concept de rationalité située.

Notre démarche s'inspire de l'épistémologie constructiviste telle que développée par J.-L. Le Moigne [1995] à partir de J.Piaget, H.Simon et E.Morin. Au paradigme NRP (naturalisme ; réalisme ; positivisme) (selon l'expression de J.-L. Le Moigne [2001]) est préféré un paradigme CSP (constructionnisme ; subjectivisme ; phénoménologie) qui n'évacue ni la réalité de la nature ni celle de la culture. On peut en tirer les propositions méthodologiques suivantes :

- (C) la rationalité de chaque individu se construit (ce n'est pas une « dotation initiale ») dans ses interactions socialisées avec la nature et la culture ;
- (S) la rationalité n'est pas une opération cognitive objective, c'est-à-dire indépendante de la personne : les objets ou les problèmes traités n'acquièrent une valeur qu'en fonction des projets de l'individu ; ces valeurs ne sont que rarement cardinales, même en économie, car rarement unidimensionnelles (elles mettent en jeu l'intérêt, l'identité, l'éthique...) ;
- (P) la rationalité n'opère pas sur la réalité mais sur des représentations de la réalité (savoirs scientifiques ou non), représentations soumises à un principe de plausibilité qui se valide à la fois aux niveaux symboliques et matériels.

Un intérêt de cette méthode réside dans sa faculté à penser les effets d'une part des différents pas du temps (à l'échelle des individus et des sociétés) et d'autre part des différentes échelles spatiales des processus d'intégration (du niveau le plus individuel au plus collectif de la réalité sociale). Toutefois, nous nous limiterons ici aux éléments généraux d'une intégration individu/collectif.

Ainsi tentons-nous de développer une problématique d'intégration dialectique d'une théorie de l'action et d'une théorie de la structure, que nous appelons « holindividuelisme ». Elle peut être rapprochée de ce que F.Vandenbergh [1997] appelle programme « structuriste » – qui permet aussi de se situer par rapport aux nombreuses autres propositions du type « individualisme complexe » –, et qui nous semble pouvoir désigner un point focal commun aux approches de B.Théret [2000], B.Billaudot [2001], H.Defalvard [2002] ou F.Eymard-Duvernay [2002].

Au-delà, on ouvre la perspective d'applications à différents sous-ensembles d'analyse, jusqu'au niveau microéconomique : « Etudier une représentation, c'est étudier à la fois ce que pensent les gens de tel objet (contenu de la représentation) mais aussi la façon dont ils le pensent (quels sont les mécanismes socio-cognitifs explicatifs de ce contenu) et pourquoi ils le pensent (à quoi sert ce contenu dans l'univers social et cognitif des individus concernés). » (Rateau [2000], p.81)

#### INDIVIDUALISME ET HOLISME METHODOLOGIQUES : UNE POSSIBLE APPROCHE COMMUNE DE LA RATIONALITE ?

Le point de départ de la TR a été de considérer que les individus interagissent à partir des formes institutionnelles s'imposant à eux par la médiation du droit, du contrat ou de l'habitus : « *le collectif est déposé en chaque individu sous forme de dispositions durables, comme de structures mentales* »<sup>2</sup>. Mais comment expliciter ce « dépôt », dans le respect du programme TR : « *ni réductionnisme individualiste ni invariance structuraliste* » (Boyer, Saillard [1995a], p.58) ?

On se propose dans cette section d'aborder ce programme en essayant de dépasser la question de la primauté de l'individu sur le collectif – ou l'inverse – conçue sur le mode d'une hiérarchie simple, ce qui conduit aussi à repenser l'opposition entre holisme et individualisme méthodologique, opposition stérilisante quand elle se réduit au jeu des vulgates (Reynaud [1997]). Certes, la façon de conceptualiser les déterminants de la décision économique discrimine bien deux positions idéal-typiques (l'autonomie du sujet *versus* l'autonomie de la structure), mais il importe ensuite, pour s'affranchir du réductionnisme de la vulgate, de faire travailler ces catégories et de discuter les évolutions méthodologiques des deux approches.

---

<sup>2</sup> Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*, Minuit, Paris, 1980, p.29 – cité par R.Boyer ([1995a], p.25).

### La rationalité à partir de l'individualisme méthodologique en économie

Pour relâcher l'hypothèse de rationalité pure et parfaite tout en conservant une méthode individualiste<sup>3</sup>, il ne suffit pas de doter l'individu d'une rationalité limitée. En effet, dans ce cas, l'individu demeure un sujet, c'est-à-dire un acteur autonome dont les décisions ne dépendent que de sa modélisation personnelle (déclarée moins performante quant à la qualité de ses informations ou de sa capacité computationnelle que le modèle du modélisateur scientifique). Cette voie présente en outre plusieurs inconvénients : le savoir de l'acteur n'est conçu que comme une connaissance dégradée par rapport à un modélisateur censé connaître la vérité du monde (Le Moigne [1995]), positivisme d'autant plus critiquable qu'il nie la portée heuristique de la discussion avec les savoirs non savants depuis A. Smith (Steiner [1998]) ; et cette modélisation a-socialisée ne permet pas de lever les apories d'une rationalité qui n'est certes plus parfaite mais reste substantive (Arrow [1986]). Elle ne peut être dépassée qu'en recourant à une rationalité procédurale au sens de H. Simon<sup>4</sup> (Favereau [1989]).

De ce fait, la notion de rationalité stratégique constitue une rupture plus radicale dont la portée méthodologique est double : elle a révélé la capacité des interactions individuelles à engendrer des innovations institutionnelles (Favereau [1989]) en même temps qu'elle a permis de démontrer son « *incomplétude* » (Orléan [1994], p.18), c'est-à-dire l'incapacité des agents, dans un jeu non coopératif de pure coordination, à faire émerger une solution alors même que leurs intérêts respectifs sont convergents.

Cette notion a subi deux séries de critiques : d'une part concevoir le social comme un simple cadre extérieur à l'individu qui, sous cette contrainte contextuelle, déployerait librement sa rationalité ; d'autre part expliquer le social à partir des seules interactions individuelles.

Certes, la capacité des modèles de l'économie cognitive à intégrer l'hétérogénéité des individus, la complexité de leurs croyances et une interactivité individu/institution (Walliser [2000]) répond de mieux en mieux à ces critiques. Mais alors, pourquoi conclure encore à la prééminence de l'individu sur le social, ou postuler la supériorité de l'individualisme méthodologique sur le holisme méthodologique ? Posture ontologique non assumée ou hypothèse épistémique non explicitée ? En effet, (i) si l'on reconnaît que la rationalité d'un individu est en interaction avec le social, alors étudier les phénomènes économiques en partant du social est aussi logique qu'en partant de l'individu ; (ii) sinon, maintenir le

---

<sup>3</sup> Selon les auteurs, l'individualisme méthodologique est défini de façon « forte » (expliquer les faits sociaux par la seule action, intentionnelle ou non, des individus) ou « faible » (expliquer les faits sociaux à partir de l'étude des conduites individuelles). La discussion méthodologique se centre ici sur la seconde acception – la première étant de fait une posture ontologique.

<sup>4</sup> Le recours au concept de rationalité limitée s'est référé aussi à H. Simon pour exciper de sa rupture avec le paradigme standard : c'est effectivement ainsi qu'il a initialement conçu sa notion de *bounded rationality* et qu'elle a été importée en France dans les années 60, mais c'est oublier l'évolution ultérieure de H. Simon qui ne s'est pas satisfait d'une rationalité définie comme une imperfection (tout en conservant malheureusement l'expression « *bounded rationality* ») (Simon [1976], [1992], [1999]).

primat de l'individualisme méthodologique suppose de pouvoir expliquer ce qui, dans la conduite de l'individu, est irréductible au social. Sans avoir la prétention de trancher, ni même de résumer un débat qui est quasi structurant des sciences sociales depuis près de deux siècles (Vandenbergh [1997]), on argumentera contre ce primat individualiste sans pour autant plaider le primat inverse.

Le naturalisme mentaliste ou cognitiviste<sup>5</sup> développe une version forte soutenant la thèse du primat de l'individu. Ce n'est pas les qualités heuristiques d'un tel programme qui sont à discuter ici mais la question du rôle du biologique, de la nature, dans la détermination des conduites individuelles, et plus largement des faits sociaux. Or cette question ne se laisse pas réduire facilement<sup>6</sup>. Notre thèse – fondée sur le constructivisme développé par J.Piaget ou J.-L.Le Moigne – d'une part refuse le « *déni du déjà-là* »<sup>7</sup> développé par l'ultra-relativisme d'une sociologie pour qui la nature n'est qu'un fait de culture, mais d'autre part assume que l'effectivité des faits de nature est nécessairement socialisée. La première idée renvoie à l'acceptation de la réalité d'une nature existant avant toute société humaine – un noumène dans la philosophie de Kant –, qui n'existe pas pour être à l'homme et dont l'évolution n'attend pas après une force humaine<sup>8</sup>. La seconde idée renvoie au fait que, au niveau d'un individu, la réalité physique ne s'exprime qu'au travers d'un contexte social. Au niveau génétique par exemple, c'est ce que traduisent les travaux sur l'épigénétique ou la distinction entre génotype (ensemble des gènes d'un individu) et phénotype (caractères effectivement exprimés par l'individu en fonction des circonstances naturelles et sociales particulières lors de son développement) – indépendamment, répétons-le, de la connaissance du génotype que l'on puisse atteindre.

Ainsi, notre analyse nous conduit à accepter un fait individuel, fondé sur un fait de nature, mais sans en faire un état en-soi, indépendant de l'état de société. D'où la possibilité d'un individualisme méthodologique qui rejette la « *tentation neuronale* »<sup>9</sup> et ouvre la voie à un dépassement de la querelle des méthodes.

On ne peut toutefois ignorer les réticences à une telle perspective, qui conduisent certains à insister systématiquement sur l'importance de la rationalité des agents économiques plutôt que sur les structures sociales, quand bien même le chercheur ne méconnaît pas leur rôle actif<sup>10</sup>. Si l'explication n'est pas de nature épistémique, comme on vient de le voir, elle n'est pas non plus méthodologique : en effet, la méthode (théorie des jeux, économie expérimentale...) « *ne constitue pas une théorie spécifique de l'interaction sociale* » (Arrow [1994], p.257), c'est-à-dire qu'on peut estimer que le résultat d'un jeu (ou d'une expérimentation)

<sup>5</sup> Pour une présentation et une discussion détaillée, *cf.* L.Quéré [2001].

<sup>6</sup> Car elle échappe, il faut y insister, à l'argument – par ailleurs pertinent – selon lequel notre connaissance de la réalité physique est nécessairement médiatisée à travers des schèmes, des activités et des outils socialement construits.

<sup>7</sup> L'expression est de J.Dewitte [2001].

<sup>8</sup> Pour une défense de cet argument, *cf.* entre autres E.Morin [1973].

<sup>9</sup> L'expression est de F.Dosse [1995], qui montre par ailleurs que même des chercheurs inscrits dans un programme de recherche cognitiviste peuvent rejeter la généralisation de la réduction organique.

<sup>10</sup> La rhétorique de R.Boudon [1979] est très représentative de ce biais.

s'explique tout autant par les règles du jeu (ou des conditions expérimentales) que par l'action des joueurs. L'explication, qui suppose l'acceptation d'une sociologie des contenus épistémiques (Vinck [1995]), est alors à rechercher dans la tension que subit l'analyse stratégique entre deux pôles du champ de l'individualisme méthodologique (le projet cognitiviste, qui « tire » du côté des sciences neuronales ; et le projet interprétatif, qui « tire » du côté de la sociologie), et que l'équilibre de ces pressions se règle aussi par ses rapports plus ou moins conflictuels ou complémentaires avec le holisme méthodologique<sup>11</sup>. D'où la diversité des postures ontologiques à partir d'une théorie de la rationalité stratégique, certaines étant proches du subjectivisme autrichien quand d'autres concluent que les institutions sont ce qui permet de jouer<sup>12</sup>.

De ce point de vue, l'affirmation d'une approche interprétative des conventions (Batifoulier *et al.* [2002]) constitue une clarification nécessaire pour échapper à toute naturalisation objectiviste de la rationalité. Car, dans le champ de forces de l'individualisme méthodologique, la ligne de démarcation des troïsmes est représentée non pas par la part respective attribuée aux rôles du social et de l'individuel dans l'analyse économique, mais par la façon de formaliser les rapports entre ces rôles.

Comme on va le voir, on aboutit au même type de point critique au sein du holisme méthodologique pour la formalisation de la rationalité des acteurs économiques.

### La rationalité à partir du holisme méthodologique en économie

Pour abandonner le déterminisme<sup>13</sup> du structuralo-fonctionnalisme ou du marxisme althussérien, l'institutionnalisme de la TR<sup>14</sup> a principalement exploré deux directions :

- Emprunter à des approches individualistes, notamment l'économie des conventions et les jeux évolutionnistes (Reynaud [1992] ; Boyer, Orléan [1995] ; Coriat, Dosi [1995]).
- Expliquer les degrés de liberté de l'individu à partir de la complexité de la structure sociale, notamment la pluralité des ordres de socialisation et des

<sup>11</sup> A partir d'une problématique différente de la nôtre, cette tension se trouve bien mise en scène dans (Caillé *et al.* [2001]).

<sup>12</sup> O.Favereau ([1989], p.292) va même plus loin, pour qui « *la règle, comme tout outil, augmente la capacité d'action individuelle* » en se référant à la philosophie de Popper et Agassi. On pourrait aussi s'appuyer sur les travaux de M.Douglas [1986].

<sup>13</sup> Ce déterminisme reproché à la théorie de la régulation porte sur deux dimensions distinctes mais non indépendantes : ouverture à l'évolution macroéconomique ; ouverture à l'intentionnalité et à l'hétérogénéité microéconomique. En négligeant la seconde dimension, la TR a prêté le flanc à la critique, même si les propriétés morphogénétiques des dynamiques non linéaires exploitées par certains modèles de croissance (Boyer [1988] ; Lordon [1991], [1995]) ont permis de penser que la TR pouvait se dispenser d'une théorie de l'action. Mais en amalgamant les deux dimensions, la critique a souvent raté son objet (pour une discussion, voir par exemple Amable-Lordon [1992]). En rapport avec notre problématique, nous centrons la discussion sur la seconde dimension.

<sup>14</sup> On exclut ici la « nouvelle économie institutionnelle » (Coase, North, Williamson), qui procède de l'approche individualiste.

logiques individuelles qu'ils suscitent (Delorme [1991] ; Théret [1992] ; Billaudot [1996], [2001]).

La première orientation de recherche, on l'a vu *supra*, a permis de récuser l'idée que les individus sont les sujets de l'histoire. Le recours au formalisme des jeux évolutionnistes (Boyer, Orléan [1991], [1995]) a ainsi permis de montrer que l'émergence de la coopération sur la base d'interactions aléatoires entre individus anonymes était fragile et peu probable, car nécessitant notamment des effets de voisinage et de réputation. Se fonde ici l'idée que l'institution n'est pas seulement coercitive mais aussi permissive : en l'absence de règle, le jeu n'est pas possible. Mais, au-delà de cette nouvelle confirmation d'un postulat de départ de la TR, ces recherches ont contribué à mettre en cause « *l'hypothèse implicite de l'homogénéité du rapport salarial fordiste* » (Boyer [1995b], p.111).

La deuxième orientation de recherche parcourt un chemin inverse en déconstruisant la macrostructure sociale. Elle a poussé l'analyse systémique des complémentarités et hiérarchies institutionnelles<sup>15</sup>, mais en assumant aussi, contre le fonctionnalisme, la variabilité et le non-déterminisme des éléments institutionnels de ces structures (Lipietz [1988]), d'où par exemple le mode d'intégration du système juridique dans l'analyse de la TR : « *les règles et institutions juridiques [...] ne seraient pas un simple habillage de rapports économiques pré-existants mais leur permettent d'être conçus et de se développer* »<sup>16</sup>. Elle a ainsi alimenté des recherches sectorielles (Boyer [1990]) et territoriales (Benko, Lipietz [1992]).

On le voit, la TR ne peut être assimilée ni à la vulgate marxiste ni à la vulgate bourdieusienne comme on le lui reproche parfois même si, dans les deux orientations *supra*, son analyse a continué de privilégier le niveau collectif : il y a place pour l'hétérogénéité microéconomique. Mais y en a-t-il pour l'intentionnalité ? Et comment comprendre même cette hétérogénéité à partir de l'institutionnalisme ? Certes ont été proposées plusieurs typologies des différents « *principes d'action des formes institutionnelles* » (Boyer, Saillard [1995b], p.64 ; Boyer [2002a]) : la contrainte (la loi, la règle, le règlement...) ; la négociation (le compromis) ; la routine (communauté d'un système de valeurs ou de représentations) ; la légitimité (ordre constitutionnel) ; l'intérêt (efficacité *ex post* des institutions, des routines...). Mais parler de « *principe d'action* » des institutions ne constitue-t-il pas une réification abusive puisque l'individu peut choisir de violer la loi, contester la légitimité, etc. ?

De fait, la question du rôle actif de l'individu dans l'architecture institutionnelle reste ouverte : comment fédère-t-il – hiérarchisation, cloisonnement... – ses différents rôles sociaux qui sont parfois porteurs de logiques contradictoires ? par quels processus, au niveau des individus, peut-on comprendre que les formes institutionnelles « *socialisent les comportements hétérogènes des agents économiques et permettent le passage du micro au macro* » (Boyer, Saillard [1995b],

<sup>15</sup> Cf. Aglietta [1998], Petit [1998a] ou Billaudot [2001]. Pour un survey récent : Boyer [2002b].

<sup>16</sup> Antoine Jeannaud, Antoine Lyon-Caen, *Droit du travail, démocratie et crise*, Actes Sud, Arles, 1986 (cités in Boyer [1995a], p.25).

p.61) ? Bref, l'effectivité des différents types d'institutions identifiés – dans la mesure où le recours à la contrainte physique est toujours possible mais jamais préalable – ne suppose-t-elle pas de la part de l'individu une démarche minimale d'acceptation ?<sup>17</sup>

Simple point aveugle ou véritable pierre d'achoppement ? La question a suscité très tôt des recherches – sans doute trop isolées pour former explicitement système au sein de la TR. On rappellera notamment la problématique de M.Aglietta et A.Orléan [1982] qui, à partir d'une double grille de lecture marxiste et girardienne<sup>18</sup>, cherchent à rendre compte de la tension permanente entre individuation et intégration, différenciation et mimétisme, qui relie et sépare les individus socialisés (nécessairement socialisés). Cet effort pour endogénérer dans l'analyse le *point de vue* des individus se retrouve également dans les travaux de H.Bertrand sur les systèmes d'emploi où il s'attache à expliciter « *la manière dont se construisent les acteurs collectifs intermédiaires comme médiations sociales constitutives d'identités sociales et professionnelles communes durables, progressivement institutionnalisées* » (Bertrand [1995], p.128) afin de rendre compte de la réussite d'un rapport salarial. Et cette problématique des rapports individus/institutions anime nombre de travaux plus récents sur la théorie des institutions, notamment à partir de la sociologie (A.Giddens, N.Elias : Billaudot [2001] ; P.Bourdieu : Lordon [1999]) ou de l'institutionnalisme structural de J.Commons (Théret [2001], [2003]).

Comme pour les évolutions au sein de l'individualisme méthodologique complexe, on aurait tort de taxer de syncrétisme *ad hoc* cette apparente dispersion des orientations de recherche. Il nous semble plus pertinent de l'interpréter aussi en termes de tropismes constitutifs du champ de l'institutionnalisme (Théret [2000]).

Par rapport à notre problématique, on peut identifier deux projets polaires en tension dans ce champ : d'une part, un structuralisme réificateur, tel que représenté par l'Ecole critique de Francfort (T.Adorno, H.Marcuse...) ; d'autre part, un interactionnisme systémique qui dériverait de l'organicisme de H.Spencer ou du fonctionnalisme de B.Malinowski et s'actualise dans certains développements de la sociologie économique (R.Burt, M.Granovetter...). D'un côté, l'analyse met en évidence l'importance de la contrainte sociale comme facteur de lien social, d'identité collective partagée (pour comprendre la culture comme fait de clôture constitutif de toute société, voir Caillé [1993]) ; de l'autre, l'accent est mis sur l'interdépendance fonctionnelle de pratiques sociales variées qui constituent la sociabilité, interdisant tout réductionnisme microéconomique (du type agent représentatif ou homogénéité de classe) car cette hétérogénéité est aussi constitutive de la vie sociale (pour une illustration en économie, voir Moati [1992]). Mais la première approche tend vers une surdétermination de la rationalité individuelle par les facteurs sociaux ; et la seconde risque l'enlisement

<sup>17</sup> Cette problématique de l'hégémonie est d'ailleurs de plus en plus présente en économie politique internationale et dans la TR pour étudier les conditions d'un ordre économique international.

<sup>18</sup> Cf. aussi l'articulation entre lutte de classes et lutte de classements chez Aglietta-Breider [1984].

dans une description à l'échelle 1/1 qui a tant nui à l'ancien institutionnalisme allemand et dont U.Eco [1988] a bien montré l'aporie<sup>19</sup>. A l'extrême, selon le premier axe, l'individu n'apparaît plus que comme un agent de la structure sociale, qui est de fait hypostasiée par rapport à cet individu totalement aliéné ; selon le second axe, « *la société existe quand un nombre d'individus entrent en interaction* » (G.Simmel, *Soziologie*, cité in Vandenbergh [1997], t.I p.128) et elle n'apparaît plus *a priori* que comme une cybernétique, une physiologie sociale.

Là encore, le dépassement de cette opposition suppose de résister à la logique du tiers-exclus et d'identifier ce qui, dans le social, est irréductible à l'individu, afin de préciser ensuite à quelle condition méthodologique l'institutionnalisme holiste peut intégrer un concept de rationalité cohérent avec ses présupposés ainsi qu'avec les enseignements tirés de l'individualisme méthodologique.

Les débats dans le champ de l'institutionnalisme en économie ou dans celui de la philosophie politique permettent de soutenir la proposition que le social constitue par rapport à l'individu une transcendance (comme l'était la nature) et que cette transcendance (comme celle de la nature) est indissociablement une contrainte et une ressource pour les conduites individuelles :

- La transcendance du social se comprend par le fait que la société n'est pas simplement la juxtaposition d'individus. K.Arrow (1986), par exemple, a bien souligné que « *la rationalité n'est pas une propriété de l'individu isolé* » (p.233), notamment parce que « *la perception des autres, en particulier de leur rationalité, devient un élément de notre propre rationalité* » (p.235). Et N.Elias, entre autres, montre bien l'historicité de cette construction sociale de la rationalité moderne : « *en revendiquant le monopole de la violence, l'Etat monarchique impose le refoulement de la violence privée et diffuse [principalement par l'étiquette de la vie de cour] un modèle d'autocontrainte, de maîtrise des émotions (...) qui restructure la personnalité. L'Etat stimule l'esprit de stratégie et de dissimulation pour obtenir les faveurs du Prince dans un dispositif de pouvoir où la concurrence entre les individus est euphémisée, démilitarisée et fixée sur les ressources de la ruse et de la prévision. D'où un développement du calcul rationnel et de l'introspection pour se dominer soi-même et deviner les intentions des autres* » (Burguière [1997], p.147).
- L'appartenance à une société suppose que l'individu ne peut y faire « ce qu'il veut », bref qu'il n'est pas un sujet, une monade, qui peut tout (re)calculer<sup>20</sup>. Que la contrainte soit plutôt stricte (peine de mort en violation d'un tabou) ou plutôt lâche (licences de la morale ou de la loi pour des fautes jugées mineures), cette dimension coercitive est présente dans les notions d'institution et de structure comme dans celle d'interdépendance (à bien y regarder, aucune forme de sociabilité n'est spontanée même si elle n'est pas totalement déterminée : pour une illustration, cf. Bidart [1997]). Et ce que désigne aussi la notion de structure est la hiérarchie des contraintes – qui renvoie à l'idée que toutes les activités sociales n'ont pas la même

<sup>19</sup> Pour une critique de la métaphore du réseau en sociologie économique, cf. H.White [1991].

<sup>20</sup> On rejoint ici la critique de la rationalité substantive dans la théorie standard étendue (Favereau [1989]).

importance<sup>21</sup>. Cette analyse de la structure comme architecture institutionnelle hiérarchisée induit donc aussi que toutes les institutions ne sont pas dans le même rapport de nécessité systémique, d'où une variabilité – d'intensité inégale – dans le temps et dans l'espace de chacune d'elles<sup>22</sup>.

— En même temps, le fait de société est aussi pour l'individu une ressource idéelle et matérielle pour l'action. La socialisation est l'incorporation de repères socialement produits – à commencer, à l'échelle d'une société, par les cosmogonies fondatrices – sans lesquels aucune action n'est envisageable (c'est la métaphore du Code de la route dans la théorie des jeux mais aussi un résultat de la psychologie du développement).

On retrouve alors dans le champ institutionnaliste holiste le même type de point critique qu'entre naturalisme mentaliste et approche interprétative dans le champ de l'analyse de la rationalité stratégique : c'est la *façon de formaliser* les rapports entre activité de la structure – et plus largement des institutions – et activité de l'individu qui permet, ou non, d'intégrer de façon cohérente les exigences épistémiques soulignées par chacun des deux pôles du champ.

La pierre d'achoppement apparaît alors comme étant la démarche objectiviste qui engendre soit une réification de la structure niant l'activité de l'individu, soit un fonctionnalisme indéterminé abandonnant à l'individu et aux situations qu'il va provoquer le soin de produire et d'ajuster les différents mondes sociables dans lesquels il va évoluer (comme si tout arrangement fonctionnel formant système représentait *a priori* un monde possible). Dans un cas, tout est déterminé pour l'individu ; dans l'autre, tout peut se produire.

Il est donc essentiel de spécifier comment l'individu identifie, qualifie, hiérarchise les institutions dans leur double dimension de contrainte et de ressource pour l'action, ce qui suppose d'ouvrir l'institutionnalisme à un certain subjectivisme. Comme on le verra *infra*, c'est ce qu'entendent assumer les notions de rationalité située et de représentations sociales, qui procèdent d'une approche socio-cognitive de la rationalité et de l'institution.

On peut repérer déjà que, comme l'approche interprétative en économie des conventions, certaines évolutions de la TR vont dans ce sens : d'une part quand elle s'éloigne de la conception durkheimienne de l'institution<sup>23</sup> pour se rapprocher de celle de Commons (l'institution comme fait social à la fois coercitif, permissif et morphogénétique)<sup>24</sup> ; d'autre part quand elle s'intéresse aux « *effets de significations perçues et élaborées par les agents, et plus généralement au travail du symbolique. (...) Se multiplient ainsi les travaux qui font aux doctrines et aux croyances une part de plus en plus importante* » (Lordon [1999], p.170).

<sup>21</sup> Cette opposition reproduit aussi la distinction classique entre rapport social et relation sociale.

<sup>22</sup> On ne fait ainsi que rappeler que le structuralisme n'est pas fatallement un structuralo-fonctionnalisme, et que la critique de celui-ci n'implique pas nécessairement le rejet d'une théorie de la structure (pour une discussion détaillée, cf. Théret [2003]).

<sup>23</sup> « *Un ordre de faits (...) extérieurs à l'individu et qui sont doués d'un pouvoir de coercition en vertu duquel ils s'imposent à lui* » (Durkheim [1894], p.5).

<sup>24</sup> J.R. Commons [1934], p.73 : « *action collective [formalisée ou non] dans le contrôle, la libération et l'expansion de l'action individuelle* ».

On peut alors espérer dépasser ce que B.Reynaud appelle « *l'erreur des deux approches habituelles du collectif* » : « *les niveaux – individuel et collectif – ne peuvent être disjoints. (...) [D'un côté,] la coordination entre les individus suppose de se référer à des dispositifs collectifs déjà constitués (...). [De l'autre,] la déconstruction [du collectif] n'est possible qu'à condition de disposer d'une «carte» ou d'un «plan» du collectif, c'est-à-dire d'en avoir une représentation* » (Reynaud [1999]). De fait, l'ambition de la « synthèse institutionnaliste » entre IM et HM est d'accéder à ce plan avec lequel travaillent les individus, en précisant qu'il n'est jamais donné une fois pour toutes mais construit par une causalité circulaire entre individu et structure institutionnelle.

### La rationalité située dans un programme holindividueliste

Une théorie de la rationalité se construit ainsi dialectiquement avec une théorie de l'institution puisque, autant dans la construction des rationalités individuelles que dans celle des institutions sociales, individu et société jouent un rôle actif. Cette théorie ne peut donc être un syncrétisme IM/HM comme le serait par exemple une « division du travail » entre IM (pour les situations microéconomiques) et HM (pour les situations macroéconomiques) (Reynaud [1999]) : il y a du social dans l'individu et de l'individuel dans le collectif ; ou, pour le dire comme B.Karsenti réévaluant la querelle entre G.Tarde et E.Durkheim : « *un fait ne cesse pas d'être social parce qu'il est microscopique* »<sup>25</sup>.

Il s'agit donc d'un programme commun aux approches qui, dans chacun des champs IM et HM, reconnaissent une double transcendance à la nature et à la culture – pour reprendre les termes canoniques –, à partir desquelles se construisent les effectivités respectives de l'individu et du social. L'esprit de ce projet – que nous qualifions de holindividuelisme – correspond assez bien à la fameuse phrase de Marx (« *les hommes font leur propre histoire, mais ils ne la font pas arbitrairement, dans des conditions choisies par eux, mais dans des conditions données et héritées du passé* ») si l'on prend au sérieux la distinction entre « classe en soi » et « classe pour soi » (et la difficulté théorique et pratique de l'émergence d'une « conscience de classe ») puisqu'elle suppose à la fois une théorie de l'action intentionnelle et de la normativité institutionnelle.

On ne discutera pas ici les filiations de ce programme : on peut néanmoins souligner les rapports avec le constructivisme génétique de J.Piaget et avec le structurisme axiomatisé par F.Vandenbergh ([1997], p.299) à partir d'une lecture critique de la sociologie allemande, de P.Bourdieu, A.Giddens et surtout R.Bhaskar : « *la société [est conçue] comme un ensemble relativement autonome de structures causales émergentes qui limitent de façon significative l'autonomie des acteurs mais ne déterminent pas leurs actions car le pouvoir causal des structures est toujours médiatisé par les acteurs qui, la plupart du temps sans le savoir, l'actualisent dans des situations données* ».

---

<sup>25</sup> Cité in (VIARD [1997], p.133).

A partir des axiomatiques que nous avons mises en exergue dans les champs IM et HM, on peut préciser que la réalisation de ce programme passe notamment par la sociologisation de la rationalité des individus (c'est ce qu'exprime le qualificatif de la rationalité *située*) :

- (i) le processus de décision mobilise un certain degré de réflexivité (*ex ante* ou *ex post*) de la part de l'individu, mais est aussi soumis à des normes sociales et à des états physiologiques non argumentés : or l'importance respective de ces différents modes de détermination de la décision dépend à la fois de la position sociale de l'individu et des valeurs de la société dans laquelle il vit ;
- (ii) au niveau même du mode réflexif, la capacité computationnelle, la définition des objectifs, et même la définition du problème à traiter procèdent d'une construction socio-cognitive<sup>26</sup> (par interactions entre l'individu en développement et la société « déjà-là ») : la rationalité n'est donc pas une dotation initiale de l'individu (ni dotation par la nature ni dotation par la structure).

Ainsi la rationalité n'est pas « limitée » (au sens où elle n'est pas une imperfection par rapport à une rationalité substantive qui serait accessible), elle est développée grâce aux ressources institutionnelles (situées dans des temps et des espaces naturels et sociaux) qui interpellent l'individu et dans lesquelles celui-ci développe sa capacité réflexive (ce qui signifie en même temps que le contexte institutionnel ne détermine pas strictement la décision individuelle). De plus, l'exercice de cette raison est socialisé : le « droit » à raisonner que la structure d'une société reconnaît à l'individu couvre un champ de pratiques plus ou moins important selon les sociétés et les époques – en même temps que se produit une variabilité individuelle puisque chaque individu interprète cette norme, c'est-à-dire s'autorise, se reconnaît plus ou moins un « droit » à raisonner par lui-même selon sa situation sociale et ses expériences personnelles.

Symétriquement, le holindividuelisme intègre la dimension interprétative au concept d'institution. Au sens large, une institution est une règle collective pour les pratiques sociales, qui préexiste de façon objective aux individus mais dont la valeur de contrainte/ressource résulte d'un travail symbolique d'objectivation et d'interprétation de la part des individus (travail dont on rappelle qu'il procède non pas d'un calcul *ex abstracto* mais d'une rationalité *située*)<sup>27</sup>. Par exemple, l'effectivité des règles sociales<sup>28</sup> (automaticité et intensité de la sanction) n'est jamais univoque, même quand la règle est écrite (pour une application à l'ordre

<sup>26</sup> Ceci est particulièrement bien explicité par F.Laville [2000], même si l'on peut regretter son attachement au terme de « rationalité limitée » et une présentation trop interactionniste de la cognition située. Sa définition d'un spectre de modes décisionnels, depuis la délibération planificatrice jusqu'à la réactivité de type behaviorale, illustre notamment la portée générique du concept de rationalité située.

<sup>27</sup> Cette lecture de l'institution se déduit : (i) du déplacement opéré par M.Mauss par rapport à E.Durkheim, en conceptualisant le rapport social comme symbolisme (Tarot [1999]) ; (ii) du travail de J.Piaget sur la définition des concepts de représentation et d'opération symbolique (*cf. infra*).

<sup>28</sup> En précisant que cette effectivité suppose une contrainte de compatibilité à la fois matérielle et idéelle : la règle de l'amitié implique des dons et des contre-dons ; le respect de la loi doit être instrumenté et celui-ci sera observé s'il satisfait suffisamment l'attente en matière de justice ; *idem* pour l'obligation de prélèvements sociaux et fiscaux liée à l'organisation de « Etat-providence » et qui articule la contrainte matérielle « prélèvements/prestations » avec des attentes symboliques en matière de satisfaction personnelle, familiale et de justice sociale.

juridique : Jeammaud [1990]), et la représentation de cette effectivité est informée par l'expérience antérieure des interactions sociales (d'où l'efficacité relative et variable d'une règle) ; et l'adhésion de l'individu à ses règles dépend des valeurs qu'il pense partager avec ceux qui déclarent les respecter (deux amis ou toute la société selon le type de règle). La hiérarchie des contraintes (entre les différents ordres de pratiques sociales – économiques, domestiques, politiques... –, et au sein de chacun de ces ordres) ainsi que leur intensité (caractère plus ou moins impératif) résultent aussi de ce processus.

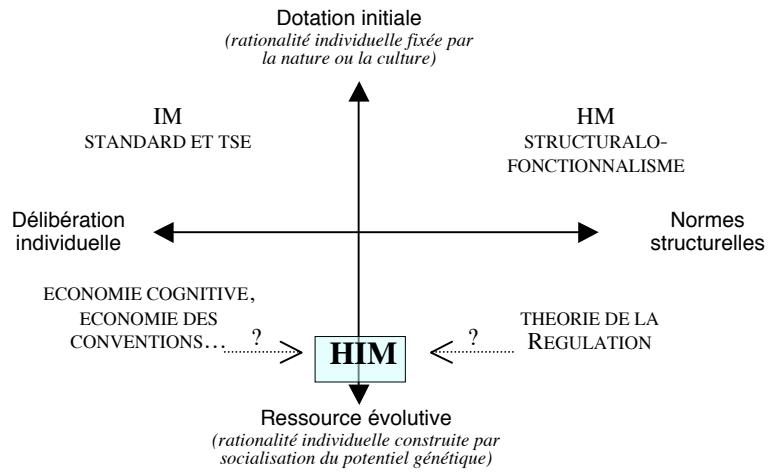
Ainsi, les formes institutionnelles de la TR définissent bien une architecture institutionnelle structurante mais aussi structurée, qui ne doivent pas être réifiées puisqu'elles n'ont un pouvoir de régulation que parce qu'elles font sens *pour* les acteurs. Aussi ne peuvent-elles être comprises par une démarche objective, que celle-ci soit empirique (car on s'expose alors au risque d'une carte à l'échelle 1/1 des relations sociales et à la prolifération des formes institutionnelles prises en compte) ou déductive (le risque est alors celui d'un réductionnisme à des catégories qui ne font sens que pour le chercheur)<sup>29</sup> : leur étude relève plutôt de ce qu'A.Caillé [1993] appelle holisme subjectiviste. Certes, cette exigence n'est pas nouvelle. Par exemple, K.Arrow ([1994], p.255) a déjà soutenu que « *c'est un test salutaire pour toute théorie de l'économie, ou pour toute théorie sociale, que ses explications aient un sens par rapport aux individus impliqués* ». De même, C.Lévi-Strauss affirme : « *Nous ne pouvons jamais être sûr d'avoir atteint le sens et la fonction d'une institution si nous ne sommes pas en mesure de revivre son incidence sur une conscience individuelle. Comme cette incidence est partie intégrante de l'institution, toute interprétation doit faire coïncider l'objectivité de l'analyse historique ou comparative avec la subjectivité de l'expérience vécue* »<sup>30</sup>. Toutefois poser *ex post* ou *ex ante* la question du sens *pour* les acteurs ne permet pas la même compréhension ni la même formalisation de la dynamique économique et sociale. La notion de représentation sociale (collective ou individuelle) assume cette idée que les institutions, comme les rationalités, mobilisent une dimension socio-cognitive à la fois télééconomique et justificatrice.

Cette double proposition méthodologique (rationalité située ; représentations sociales) constitue donc un déplacement théorique que l'on peut schématiser à partir de deux axiomatiques (*cf.* figure 1) : *(i)* la détermination du mode procédural de la décision (axe horizontal) ; *(ii)* la détermination des ressources cognitives de l'individu (axe vertical).

<sup>29</sup> Cette conclusion méthodologique nous paraît particulièrement heuristique pour deux débats en cours de la TR : *(i)* quelle hiérarchie des formes institutionnelles structure(r) le mode de régulation post-fordiste ? *(ii)* quelles formes institutionnelles prendre en compte pour caractériser un mode de régulation ?

<sup>30</sup> Claude LEVI-STRAUSS [1950], « Introduction à l'œuvre de M.Mauss », in Marcel MAUSS [1950], *Sociologie et anthropologie*, PUF, Paris, 1991 (coll.Quadrige), p.XXVI (cité in Théret [2002], p.12).

Figure 1. Axiomatique du champ théorique de la rationalité



### LES REPRESENTATIONS SOCIALES : APPOINT EMPIRIQUE A UNE THEORIE DE LA RATIONALITE SITUÉE

La proposition théorique du concept de rationalité située peut être supportée empiriquement par les développements de la psychologie sociale à partir de S.Moscovici. Sans méconnaître que la pratique majoritaire des psychologues sociaux reste centrée sur l'individu<sup>31</sup> et le traitement de l'information par un individu singulier, on s'attachera ici au courant qui, à la suite de S.Moscovici, se donne pour objet l'étude du « *comportement de l'individu en société* » entendue comme l'étude de l'interaction sociale (Klineberg [2000]) puisque « *la relation à l'objet ne peut être que médiatisée par la relation du sujet à d'autres individus* » (Moscovici [1984], p.8).

#### L'histoire édifiante du champ de la psychologie sociale

Le champ de la psychologie sociale est borné par un égal rejet de la réification du social et de la mythification du sujet. Mais, comme en témoignent ses différents avatars disciplinaires, sa position dans ce champ a beaucoup évolué à la fois sous l'effet des luttes d'influence professionnelle et des débats épistémologiques et méthodologiques.

Dès son origine, la « psychologie sociale » – selon le terme de Saint-Simon – se définit par opposition à une psychologie « autarcique », monadique de V.Cousin. A.Comte reprend ce projet mais le radicalise en renvoyant la psycho-

<sup>31</sup> Tropisme persistant qui conduit même M.Douglas [1986] à disqualifier la psychologie sociale pour sa propension à oublier les institutions. Mais pourquoi « jeter le bébé avec l'eau du bain » en négligeant la diversité des approches en psychologie sociale ?

logie à la biologie et en parlant de « sociologie » (Viard [1997], p.129).

De même, le débat entre psychologues et sociologues, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle se structure à nouveau dans un contexte de complémentarité / rivalité : certains d'entre eux s'affirment contre le naturalisme dominant les sciences humaines de l'époque, illustré par le darwinisme social<sup>32</sup>, ce qui délimite un front commun ; mais la quête d'une prééminence intellectuelle sur cet espace scientifique non encore institué en discipline les amène aussi à surligner leurs différences (ce qu'illustre le débat Durkheim/Tarde). Il en a résulté à la fois la constitution de deux champs disciplinaires différenciés (sociologie et psychologie), par rapport auxquels la psychologie sociale s'est définie parfois comme discipline autonome parfois comme sous-discipline (de la sociologie ou de la psychologie).

Il faut toutefois dépasser cette représentation vulgaire qui oppose frontalement psychologie et sociologie, car la ligne de démarcation que représente la question de la « naturalité » du comportement humain (facteurs biologique, physiologique, écologique...) est mouvante, traverse la psychologie comme la sociologie, et se rejoue au sein même de la psychologie sociale. Ainsi la multiplicité des appellations successives de la psychologie sociale (psychologie collective ; psychologie sociologique ; psychosociologie...) trahit aussi un débat sur le contenu épistémique de son objet.

De son côté, G.Tarde se considère comme le fondateur de la « *psychologie sociologique* »<sup>33</sup> mais se définit aussi comme sociologue car étudiant « *le côté purement social des faits humains, abstraction faite de ce qui est simplement vital ou physique* »<sup>34</sup> ; et il déclare par ailleurs<sup>35</sup> que « *la psychologie a deux faces : la face psychophysiologique et la face psychosociologique. Les psychologues, jusqu'à ces dernières années, ont en le tort de ne regarder attentivement que la première* ». Certes, cette position lui permet de s'investir contre E.Durkheim dans le champ naissant de la sociologie (en englobant les pensées, les sentiments, etc., personnels dans les faits sociaux) mais il s'agit aussi, pour lui comme pour E.Durkheim, de se démarquer de la tradition naturaliste des sciences de l'homme. Ironie de l'histoire : cette tradition bien représentée à l'époque par l'innéisme de W.McDougall (qui publie en 1908 *Introduction to Social Psychology*) est jugée aujourd'hui fondatrice de la psychologie sociale par les courants de la psychologie expérimentale ou cognitive proches des sciences cognitives ou neuronales.

Si E.Durkheim, de son côté, ne reconnaît pas d'autonomie à la psychologie, c'est parce qu'il estime qu'il s'agit du même programme de recherche que celui de la sociologie : « *Nous estimons que le sociologue ne s'est pas complètement acquitté de sa tâche tant qu'il n'est pas descendu dans le for intérieur des individus afin de rattacher les insti-*

<sup>32</sup> En notant toutefois que cette domination progressive de l'approche constructiviste sur l'approche naturaliste n'a pas pour autant élucidé définitivement la question de la nature dans les sciences sociales – qui reviendra en force avec les sciences cognitives (Caillé *et al.* [2001]).

<sup>33</sup> Il publie en 1902 le premier livre de psychologie économique, après un article sur le même sujet en 1881 : Gabriel Tarde, *La psychologie économique*, Alcan, Paris, 1902 (cité in Adair [1998], p.3).

<sup>34</sup> Gabriel Tarde, *Les lois de l'imitation*, Alcan, Paris, 1895, p.XXI (cité in Mucchielli [1998], p.116).

<sup>35</sup> Gabriel Tarde, *L'opposition universelle*, Alcan, Paris, 1897, p.165 (cité in Doraï [2000], p.33 et Mucchielli [1998], p.121).

*tutions dont il rend compte à leurs conditions psychologiques. [...] Bien loin donc que la sociologie soit étrangère à la psychologie, elle aboutit elle-même à une psychologie, mais beaucoup plus concrète et complexe que celle que font les purs psychologues.* »<sup>36</sup> Mais cette position méthodologique permit aussi à E.Durkheim d'annexer la psychologie à la sociologie – au grand dam des psychologues partisans de l'explication « individuelle ». D'où le procès récurrent fait à Durkheim par les sociopsychologues qui ont tendance à récuser toute consistance de la sociologie durkheimienne pour l'étude des comportements individuels : ainsi, pour M.Doraï ([2000], p.27), E.Durkheim aurait exclu toute référence à la psychologie sociale dans *L'Année sociologique*, alors que L.Mucchielli ([1998], p.322) montre que des articles relevant de la psychologie sociale ont été régulièrement publiés, mais sous les rubriques successives de « sociologie psychologique » (1898), « psychologie des groupes » (1905) ou « psychologie sociale » (1910) ou enfin « psychologie collective » (1913).

Au-delà de la lutte des places dans le champ universitaire, cette valse d'étiquettes signale aussi un débat méthodologique supplémentaire autour de la confusion entre collectif et social (et, du coup, l'assimilation restrictive de la sociologie à l'étude du collectif – et de la psychologie à l'étude de l'individu). Proche d'E.Durkheim, F.Simand utilise cette frontière pour ses travaux sur la dimension psychologique des faits économiques (la confiance comme facteur déterminant de la valeur présente et future d'une monnaie), en distinguant psychologie « sociale » et psychologie « économique », qu'il réserve aux individus.

Ce n'est qu'après la reconnaissance académique de la sociologie comme discipline autonome que les rapports entre psychologie et sociologie deviennent moins conflictuels et qu'un espace de collaboration s'organise, sous influence durkheimienne. Tandis qu'une partie des psychologues se replient sur une physiopsychologie privilégiant l'étude des mentalités individuelles, les autres se rallient au concept durkheimien de « représentation collective » : la psychologie collective a ainsi constitué dans l'entre-deux-guerres un espace actif de dialogue entre psychologues (Ch.Blondel, G.Dumas...) et sociologues (M.Halbwachs, L.Lévy-Bruhl, M.Mauss...) qui fait dire à M.Doraï qu'elle constitue un territoire « *unique mais partagé* ». De fait, l'objet d'étude des sociologues s'en est trouvé insensiblement modifié : M.Halbwachs demande que la chaire au Collège de France où il est élu en 1941 s'intitule « Psychologie collective » et non « Sociologie » ; M.Mauss [1960] inclut dans son champ la compréhension d'un « homme physio-psycho-sociologique » ; de leur côté, les psychologues Guillaume et Meyerson affirment en 1938 que « *l'homo psychologicus est une abstraction : toutes nos façons d'être émus, de penser, de nous souvenir et même de percevoir s'éduquent dans un certain milieu dont nous subissons la pression et la suggestion* » (cité in M.Doraï [2000], p.33).

S'il faut donc bien distinguer le champ de la psychologie collective (qui se consacre à l'étude des entités collectives) de celui de l'actuelle psychologie sociale, il ne faut pas pour autant en faire une clôture méthodologique. Or c'est

---

<sup>36</sup> Emile DURKHEIM, « Sociologie religieuse et théorie de la connaissance », *Revue de Métaphysique et de Morale*, vol.17, 1909, p.755 (cité in Mucchielli [1998], p.175).

précisément ce qu'induit par la suite le primat du paradigme structuralo-fonctionnaliste. De ce fait, la psychologie collective disparaît très vite après guerre, tandis que l'opposition entre holisme et individualisme est exacerbée et instrumentalisée par R.Aron puis R.Boudon, comme le montre très précisément L.Mucchielli ([1998]).<sup>37</sup>

C'est dans l'espace alors laissé vacant entre un institutionnalisme réifié et une psychologie réduite au singulier que s'est reconstruite une psychologie sociale à partir des travaux de S.Moscovici [1961] sur les représentations sociales, qui se définit comme une science des « *systèmes d'actions socialement investis et soumis à des enjeux socialement et historiquement déterminés* » (Abric [1994], p.7).

Signalons cependant, pour éviter toute confusion, le clivage traversant aujourd'hui la psychologie sociale, sous l'influence de la psychologie cognitive (Lecat, Roussiau [2000]). A partir du constat que les informations traitées par un individu peuvent être sensorielles ou symboliques, deux courants s'opposent : pour la psychologie sociocognitive, « *la vie mentale trouve essentiellement son origine dans le social* » (Harré [1989]) ; tandis que la cognition sociale vise à expliquer le fonctionnement social en termes de « *mécanismes causaux internes à l'individu* » (Monteil [1993]). Si donc la notion de représentation est parfois située « *à la croisée de la psychologie cognitive et de la psychologie sociale* » (Lecat, Roussiau [2000], p.41), c'est en distinguant bien psychologie cognitive et cognition sociale (ce problème de clarification concerne aussi l'économie cognitive), c'est-à-dire en ancrant la psychologie sociale dans le programme désormais bien institué qui recherche « *comment l'interaction sociale, la communication, les métasystèmes sociaux affectent le fonctionnement cognitif* » (Doise [1989]).

#### Piaget et Vygotsky : spécificité et dimension socio-cognitive du concept de représentation

Par ses travaux en psychologie et en épistémologie, Jean Piaget constitue une référence structurelle de cette approche. Psychologue du développement, il s'est intéressé à la façon dont se construit l'intelligence de l'enfant. Il a ainsi souligné l'importance du concept de représentation, défini comme la capacité cognitive à évoquer un objet (une personne, une image, une chose...) en son absence, à lui attribuer des caractéristiques propres, à spécifier les relations qu'il entretient avec soi et avec d'autres objets, et à faire travailler ces attributs. La représentation est donc une fonction complexe qui articule la perception (qui est la connaissance des objets lors d'un contact sensoriel immédiat avec eux), l'évocation (présentation mentale d'une image de l'objet) et surtout la symbolisation (capacité d'abstraction rapportant certaines caractéristiques ou propriétés

---

<sup>37</sup> La réception du projet de la sociologie de P.Bourdieu – à laquelle s'est référée d'emblée la TR – nous semble avoir été brouillée par ce contexte, que P.Bourdieu a aussi contribué à radicaliser par ses positions professionnelles et militantes. Pourtant, son approche participe clairement de la problématique développée ici : « *Les agents sociaux sont des agents connaissants qui, même quand ils sont soumis à des déterminants, contribuent à produire l'efficacité de ce qui les détermine dans la mesure où ils structurent ce qui les détermine.* » (Bourdieu-Wacquant [1992], p.143).

des objets à des catégories ou classes homogènes de signes et de relations).<sup>38</sup>

Ce concept de représentation est aussi un élément d'une théorie de l'action. Piaget montre en effet comment la capacité de représentation permet une action sur des actions « *en devenant elle-même active, c'est-à-dire en opérant sur les objets symbolisés comme l'action opère sur les objets réels, au lieu de se borner à les évoquer* » (Piaget-Inhelder [1947], p.530). Les représentations supportent ainsi l'action stratégique : attribution d'une valeur d'information à un bruit perçu dans l'environnement ; évaluation de l'adéquation de cette information aux représentations constituées et de son usage possible ; évaluation de la conduite à tenir et coordination interne (projet/action sensori-motrice, par exemple) et externe (coopération, conflit, etc.).

Comment se construit cette capacité de représentation ? J.Piaget doit être ici enrichi par l'apport du psychologue russe Lev Vygotsky [1934] car Piaget, centré sur ses protocoles expérimentaux, n'a pas exploité toute la dimension sociale des interactions qu'il provoquait.

Quand il agit (geste, parole...), l'enfant éprouve les caractéristiques (taille, poids, permanence...) des objets et des êtres de son environnement naturel et social ainsi que leurs rapports entre eux et avec lui (modes d'interactions, affects sensoriels, valeurs culturelles et discours associés, etc.) : maman qui répond même s'il ne la voit pas, Médor qui disparaît et réapparaît, soleil qui chauffe à distance, le frère qui prend ses jouets sans lui demander et sans être sanctionné, etc. ; et simultanément, cet environnement l'interpelle activement et lui fournit contraintes et ressources pour son développement.

Ainsi, petit à petit, l'enfant construit sa capacité de représentation, à un niveau de plus en plus symbolique même pour des activités pratiques. Il apprend notamment à construire des rapports de temporalité et de spatialité qui ne se réduisent jamais à une grandeur unidimensionnelle. Le rapport à l'espace peut inclure la distance euclidienne ou le coût de transport, mais se constitue par une représentation stabilisée entre des grandeurs souvent incommensurables, physiques (distances, surfaces, voisinage – « objets perçus dans un même champ visuel » –, etc.) et des valeurs culturelles (par exemple : sentiment d'être plus concerné par ce/celui qui est proche que par ce/celui qui est lointain à partir des différences de fréquence et de qualité émotionnelle entre les interactions des parents, des voisins... et des « autres » ; clôture de la maison ou frontière de l'Etat comme signe et garant d'une identité commune à la famille ou à la nation ; etc.). Et l'individu peut alors former de nouveaux projets sur les objets (êtres ou choses) en prenant appui sur ces représentations (on a ainsi proposé une théorie de la localisation économique : Chanteau [2001b]). Comme le résume Piaget : « *L'intelligence ne commence ni par la connaissance du moi ni par celle des choses comme telles* »,

---

<sup>38</sup> Le concept d'intelligence est donc plus riche que celui de rationalité qui désigne usuellement le traitement logique, souvent conscient, d'un problème – quand il ne se réduit pas à une computation de grandeurs cardinales –, alors que ce n'est qu'une modalité des processus cognitifs possibles de l'intelligence. Aussi, parler de « rationalité située » est réducteur (mais fait sens dans le champ de l'analyse économique). Inversement, il est plus complet que celui de symbolisme, qui ne désigne qu'une étape du processus cognitif de prise de décision.

*mais par celle de leur interaction. C'est en s'orientant simultanément vers les deux pôles de cette interaction qu'elle organise le monde en s'organisant elle-même* » (Piaget [1937], p.311).

Le rapport à la nature est constitutif de cet apprentissage, mais il est aussi d'emblée socialisé : certes, l'enfant dispose d'un potentiel biologique (l'inné) sur la base duquel il développe son intelligence pratique et symbolique (l'acquis) <sup>39</sup> ; mais ce développement est une confrontation localisée (différenciation géographique) et médiatisée (différenciation sociale) avec la nature : les groupes de socialisation de l'enfant informent ce rapport par les moyens matériels qu'il lui fournit (taille du logement, aisance des vêtements...) et par les valeurs culturelles qu'il imprime lors de ses confrontations avec la nature (parents anxieux ou confiants, etc.).

Symétriquement, le rapport à la culture est aussi constitutif de la formation de l'intelligence puisque celle-ci est informée par les représentations des acteurs avec lesquels l'enfant est en interaction. Les représentations de son action actuelle ou future et du cadre de cette action (espace, temps, rôle dans les rapports sociaux) se structurent ainsi par les représentations actives dans sa famille, chez ses amis, etc. (mode d'exercice de l'autorité parentale, différenciation homme/femme dans les activités domestiques...) et marqueront durablement ses relations sociales ultérieures (relations professionnelles, gestion des conflits, degré de sociabilité, etc.). Certaines représentations ainsi ancrées – « incorporées », dirait Bourdieu – peuvent sembler à l'enfant si « évidentes » qu'elles lui paraissent « naturelles ». Cette réification vaut pour de nombreuses pratiques sociales (et la capacité d'un acteur à s'instituer comme incarnation ou intermédiation de ces représentations autotranscendantales – le religieux par rapport au sacré ; le scientifique par rapport à la connaissance – est un facteur de pouvoir), et joue aussi pour les cadres sociaux du temps et de l'espace (d'où par exemple « l'oubli » du caractère conventionnel de la définition de la minute ou de l'année).

Ainsi, même les catégories fondamentales de l'entendement n'existeraient pas *a priori* comme le postulait E.Kant, et ne doivent pas être conçues comme des dotations initiales purement biologiques mais comme des constructions socio-cognitives : « cognitive » parce qu'il y a bien mentalisation de ces catégories de la construction épistémique des individus ; « socio- » parce que cette mentalisation ne se réduit pas à une opération neuronale.

Cinq propriétés des représentations sociales méritent ici d'être soulignées :

- une représentation n'est pas purement cognitive : elle est située (pas seulement limitée) dans des contextes sociaux, et qualifiée pour cette raison de socio-cognitive. De ce fait, l'unité de base de l'analyse n'est pas un sujet (individu ou société) mais le système structuré d'interactions sociales – sans

---

<sup>39</sup> Ce point a fait l'objet de nombreux débats entre nativistes (tel N.Chomsky) et constructivistes. Une réévaluation récente (Lécuyer [2003]) montre les limites des travaux de Piaget mais confirme l'orientation donnée par L.Vygotsky.

- pour autant réifier une structure et nier le rôle actif des individus<sup>40</sup>.
- les représentations sont une contrainte (l'individu pense à partir des normes qu'il intérieurise au cours de sa socialisation) mais aussi une ressource permettant à l'individu de se repérer dans le monde, de former des projets et d'engager des actions nouvelles. En ce sens, les représentations ont une capacité morphogénétique institutionnelle.
  - toute théorie de la décision (sauf hypothèse d'information parfaite ou de rationalité substantive) doit prendre en compte le travail socio-cognitif des représentations individuelles (Chanteau [2000a]). On renvoie ici à une théorie générale de l'information qui montre qu'une information n'existe que par les rapports entre un signe (composante syntaxique), une signification (composante sémantique) et un contexte (composante pragmatique) : un signe sans signification pour un récepteur ne sera pas tenu par celui-ci comme étant une information ; dans des contextes différents, un signe peut prendre des significations différentes<sup>41</sup> ; dans des contextes différents, une même information peut être transmise par des signes différents. Une règle n'est donc jamais universellement univoque et peut en outre être plus ou moins effective.
  - Toute décision, même économique, est à la fois un projet sur l'objet et sur le sujet, c'est-à-dire qu'elle engage aussi l'identité individuelle : la formation d'un projet de consommation suppose une représentation de l'économie (relations entre moyens de paiement, monnaie, pouvoir d'achat...), une représentation de soi (envies, besoins) et des autres personnes concernées par cet acte de consommation (un projet de vacances avec des cousins implique une identité dans le réseau des relations familiales – les cousins vont-ils (m')accepter ? – et une identité sociale que traduit la valeur symbolique des vacances ainsi consommées) ; autre exemple, défendre ou critiquer le financement de la retraite par répartition implique l'identité de l'individu qui joue par là son appartenance et sa reconnaissance sociales (la retraite permettra-t-elle de réaliser les projets assurant l'insertion dans le groupe familial, dans le réseau amical, associatif ou politique ?)<sup>42</sup>. L'étude de l'effectivité des représentations accorde donc toujours une importance particulière à la dimension symbolique depuis J.Stoetzel [1963] – ce qui fonde les méthodes d'analyse de discours, par exemple.

<sup>40</sup> Ce qui est le sens du postulat de la TR : « *le sujet souverain et immuable des robinsonnades [...] n'existe pas ; ce sont les rapports sociaux qui sont le sujet de l'histoire.* » (Aglietta [1997], p.12) mais en ne se limitant pas aux rapports sociaux (notamment si l'on veut donner à la TR une portée micro).

<sup>41</sup> Ainsi, une hausse du prix du blé au-dessus de son cours normal est habituellement une information censée induire une décision de vente ; mais, en zone désertique, cette information peut être interprétée comme l'indice d'une pénurie imminente et donc induire une décision de stockage de précaution (Sarris [1985]).

<sup>42</sup> Ce que met aussi en évidence la science politique : « *La citoyenneté se nourrit de trois ingrédients. En allant du plus «matériel» au plus «symbolique» : 1) le fait que la division du travail assure une croissance suffisante pour donner satisfaction relative aux attentes sociales dirigées vers l'ascension et l'égalité ; 2) une communication entre styles de vie permettant une mobilité géographique et occupationnelle acceptée par ceux qui «entrent» (dans l'entreprise, la région, la profession) et tolérée par ceux qui y sont déjà ; 3) des symboles d'identification collective acceptés par ceux qui «sont (encore) à la porte», leur permettant d'attendre et d'espérer la réalisation des deux premiers éléments et de payer le «coût d'accès» à la communauté* » (Leca [1983] p.118).

- Enfin, la construction et l'actualisation d'une représentation reposent sur un critère de plausibilité – et non sur un test poppérien selon une méthode scientifique. Cela induit pour l'observateur une posture scientifique qui présuppose l'acceptation d'une épistémologie constructiviste au sens de Le Moigne [1995], comme on l'a explicité en introduction : *(i)* accepter que la connaissance scientifique ne soit pas nécessairement la plus opératoire pour des acteurs économiques dont les projets sont différents des acteurs scientifiques (Chanteau [1994]) ; *(ii)* ne pas rejeter pour autant la pertinence de la démarche scientifique comme construction de connaissances pertinentes sur le monde.

La psychologie sociale propose alors d'appréhender la dimension subjective des conduites économiques en systématisant ce concept de représentation, d'où la notion de représentation sociale telle que l'a reformulée S.Moscovici [1961] – et que de nombreuses autres disciplines des sciences sociales ont importée depuis lors (histoire, géographie, sociologie, sciences politiques...). « *En tant que système d'interprétation de la réalité régissant les relations des individus à leur environnement physique et social, les représentations sociales déterminent les comportements et les pratiques. Elles constituent un guide pour l'action qui oriente les conduites et pratiques sociales et délimite un ensemble d'anticipations et d'attentes.* » (Rateau [2000], p.81).

#### Structurations et individuations : représentations sociales collectives et individuelles

A partir des résultats de la psychologie du développement, la question de l'articulation individu/collectif peut être traitée de façon holindividueliste : on ne peut expliquer le social en agrégeant les états mentaux individuels puisque ceux-ci se construisent en interaction avec un social et une nature « déjà-là » ; on ne peut pas non plus déduire le singulier à partir du social puisque ce dernier tire son effectivité du fait qu'il a du sens pour les individus.

Mais comment rendre compte de l'articulation entre hétérogénéité individuelle et régularités collectives ? Cette explicitation passe d'une part par la distinction entre représentations sociales individuelles et collectives (ce que ne permettait pas la notion durkheimienne de représentation collective telle que l'a développée par exemple L.Lévy-Bruhl) et d'autre part par la distinction entre noyau central et noyau périphérique d'une représentation sociale.

Avec S.Moscovici ([1997], p.99), il faut d'abord souligner que « *ce qui permet de qualifier de «sociales» les représentations, ce sont moins leurs supports (individuels ou groupaux) que le fait qu'elles sont élaborées au cours de processus d'échanges et d'interactions.* » Autrement dit, toute représentation, individuelle ou collective, est une construction sociale.

Puis la distinction entre représentation individuelle et représentation collective, nécessaire pour expliciter des régularités dans la conduite des individus sans revenir au mythe de l'agent représentatif, est à la fois évidente et problématique : évidente parce qu'il est facile d'identifier des particularismes culturels communs à un groupe ou une société ; problématique parce que,

comme dans une figure mathématique fractale, éléments communs et éléments de différenciation se recomposent à chaque niveau d'observation. Or qu'est-ce qui légitimerait *a priori* de définir le niveau pertinent de recherche des représentations collectives au niveau d'un secteur (le groupe des agriculteurs par exemple) et pas au niveau d'un sous-secteur (les céréaliers, les viticulteurs...), voire des viticulteurs bordelais ou des éleveurs de brebis à Roquefort ? La notion de « collectif » ne peut donc être donnée de façon objective, mais doit être construite, objectivée à partir de signes révélant quels sont les collectifs qui font sens pour les individus. C'est ce que vise la TR quand elle définit la notion de secteur à partir de la construction historique d'acteurs collectifs institués (syndicat professionnel, convention collective, par exemple) (Bartoli-Boulet [1989] ; Billaudot [1991]). On peut alors définir les représentations sociales collectives comme les représentations communes aux collectifs ainsi objectivés (et l'on peut penser que cette démarche permette *in fine* de formaliser l'articulation complexe – emboîtements, rivalités, interdépendances, etc. – de collectifs constituant une totalité sociale). Mais l'individu, parce qu'il est engagé dans différents collectifs, se construit dans une combinaison de ces représentations sociales (cette combinaison, qui lui est propre<sup>43</sup>, constitue une représentation sociale individuelle, constitutive de l'exercice de sa rationalité située).

Ce détour méthodologique permet d'intégrer de façon cohérente ce qui constitue le cœur de la théorie des représentations sociales en psychologie sociale : la théorie du « noyau » (Abric [1994]). Celle-ci établit qu'une représentation sociale est structurée par un « noyau dur » d'éléments socio-cognitifs, qui en détermine la signification et en constitue l'invariant – plus exactement : l'élément le plus stable – ; ce noyau dur engendre des noyaux périphériques qui assurent l'actualisation de la représentation sociale, son interface avec les situations plus singulières.

On distingue ensuite des éléments périphériques et des éléments centraux : « Système central et système périphérique sont spécifiques mais complémentaires. Le premier apparaît lié aux conditions historiques, sociologiques et idéologiques. Directement associé aux valeurs et aux normes, il définit les principes fondamentaux autour desquels s'organisent les représentations. Stable, il assure le maintien et la pérennité de celles-ci. Le système périphérique est davantage lié au contexte contingent et immédiat auquel sont confrontés les individus. Il permet l'adaptation, l'évolution de la représentation, tout en protégeant le système central. [...] En ce sens, l'approche structurale permet de saisir l'interaction entre le fonctionnement individuel et les contextes sociaux dans lesquels évolue l'individu. »<sup>44</sup> (Abric [1994])

De fait, le concept de représentation sociale se différencie de ceux d'attitude et d'opinion car il s'inscrit dans un rapport de structure : pour un individu, des

<sup>43</sup> Cette individuation est plus ou moins poussée selon le degré de conformisme des groupes : collègues professionnels partageant par exemple les mêmes loisirs, ayant les mêmes structures familiales, habitant le même quartier...

<sup>44</sup> Pour une présentation détaillée de la théorie du noyau central, voir aussi Guimelli [1994], Rateau [1999].

opinions sur des thèmes différents (sur un film et sur une méthode d'éducation, par exemple) peuvent « tenir ensemble » non pas grâce à une troisième opinion mais grâce à une « *formation cognitive d'ordre supérieur qu'on appellera selon les cas attitude, représentation ou idéologie* » (Rateau-Rouquette [1998], p.22). Deux motifs sont invoqués : « *cohérence locale des opinions ; et nécessité de rapporter, pour la comprendre, chaque opinion à son argumentation* ».

Ceci éclaire une dimension conceptuelle de la représentation sociale : cette instance supérieure organisatrice « *règle l'articulation de l'individuel et du collectif, et génère le passage du point de vue général sur un thème (...) à son application au cas particulier. Ce double mouvement se confond : les «principes organisateurs des prises de position individuelles» (...) sont d'abord des «principes», c'est-à-dire des règles générales (...), mais aussi des principes socio-cognitifs dont l'individu se montre de fait utilisateur sans pouvoir en être tenu pour le producteur.* »<sup>45</sup>

Ainsi des représentations sociales individuelles seront partagées non pas parce qu'elles sont vraies ou imposées, mais parce qu'elles sont compatibles (« plausibles ») avec des représentations sociales structurées « déjà-là ». Cette structure « déjà-là » est évidemment un enjeu de pouvoir : elle est défendue, voire renforcée par ceux dont elle renforce la position sociale, matérielle ou symbolique. Mais elle est aussi contestée par la dynamique de la division sociale du travail qui, en engendrant de nouvelles situations d'interactions, produit de la différenciation sociale, à la fois matérielle et symbolique. D'où la force de l'observation fondatrice de M. Aglietta ([1976], p.13) : « *il n'y a reproduction que du problème de socialisation : comment une cohésion sociale peut-elle exister dans le déchirement des conflits ? C'est ce problème que la notion de régulation tente d'assumer* ». De fait, on peut comprendre sa capacité à l'assumer en mobilisant la théorie des représentations sociales : jusqu'à un certain point, une représentation sociale structurée rend compréhensible le changement social tout en assurant la cohésion sociale tant qu'elle est capable d'articuler l'identité sociale constituée avec les nouvelles identités individuelles et collectives.

La pensée libérale classique à partir d'A. Smith illustre cette fonction des représentations sociales. La métaphore de la manufacture d'épingle légitime l'émergence d'une nouvelle organisation économique (extension du marché et plus grande division du travail) en arguant de gains de productivité apportant un surcroît de richesses (argument plausible et dont la finalité fait sens pour les individus concernés ouverts à l'utilitarisme) ; et la théorie classique inclut cette proposition dans une perspective de reproduction du lien social, bien que renouvelé, en argumentant l'harmonie possible de la société à l'état stationnaire, c'est-à-dire la convergence des intérêts des salariés et des entrepreneurs. Ce que F. Fourquet ([1989]) qualifie de « *mythe efficace* ».

L'analyse de la dynamique des représentations sociales et des régularités collectives met alors en tension l'action déstabilisante des processus de différen-

---

<sup>45</sup> Ce qu'illustre bien le travail fondateur de S. Moscovici [1961] qui articule les représentations sociales sur la psychanalyse aux idéologies religieuses et politiques.

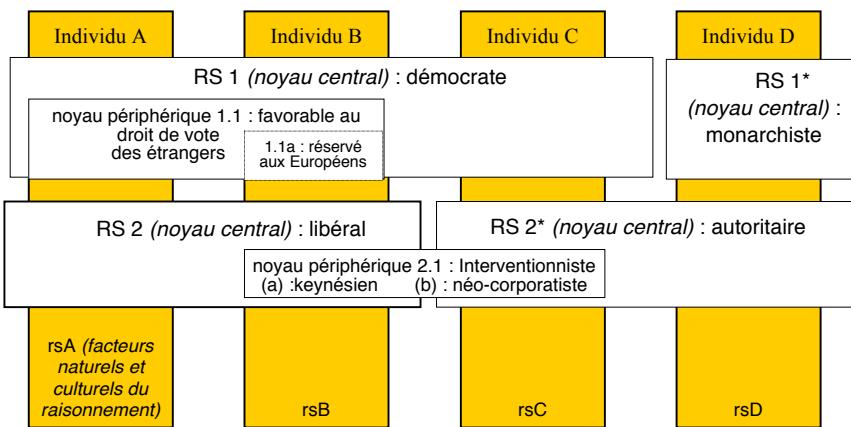
ciation sociale (au premier rang desquels la division du travail au sein des collectifs de travail, au sein des systèmes productifs, au sein des nations, au sein des économies-monde) et l'action stabilisante des groupes institués de socialisation et des autorités disposant d'un pouvoir normatif – tension que les représentations sociales collectives peuvent intégrer jusqu'à un certain point. D'où la nécessité d'une approche dynamique plutôt que statique, en termes de structuration plutôt que de structure. Ainsi, le jeu entre noyau central et noyaux périphériques des représentations sociales permet d'articuler de façon systémique et structurale régularités macrosociales et hétérogénéité microsociale malgré les dynamiques, endogènes à la société observée, de division sociale du travail. Cela permet aussi d'expliquer un axe de recherche de la TR : l'autonomie relative de l'individu expliquée par la diversité des ordres de pratiques sociales.

### Rationalités situées et représentations sociales

Un second facteur de différenciation endogène doit cependant être pris en compte : la dynamique d'individuation. Là encore, les concepts de rationalité située et de représentations sociales permettent leur intégration dialectique. D'un côté, la rationalité située est active : c'est son activité interprétative qui construit en information tel ou tel signal de son environnement (les ressources matérielles ou symboliques que l'individu recherche sont ainsi construites : ce n'est pas, là non plus, une dotation initiale) ; et par cette activité interprétative l'individu qualifie les ressources qu'il a identifiées (génériques ou spécifiques ; complètes ou à combiner ; etc.). La diversité des rationalités situées et la logique d'individuation constituent ici des forces centrifuges par rapport aux représentations sociales instituées. Mais comme les rationalités situées sont structurées par les groupes de socialisation « déjà-là », tous les mondes même matériellement possibles ne sont pas pensés, et une certaine homogénéisation est assurée.

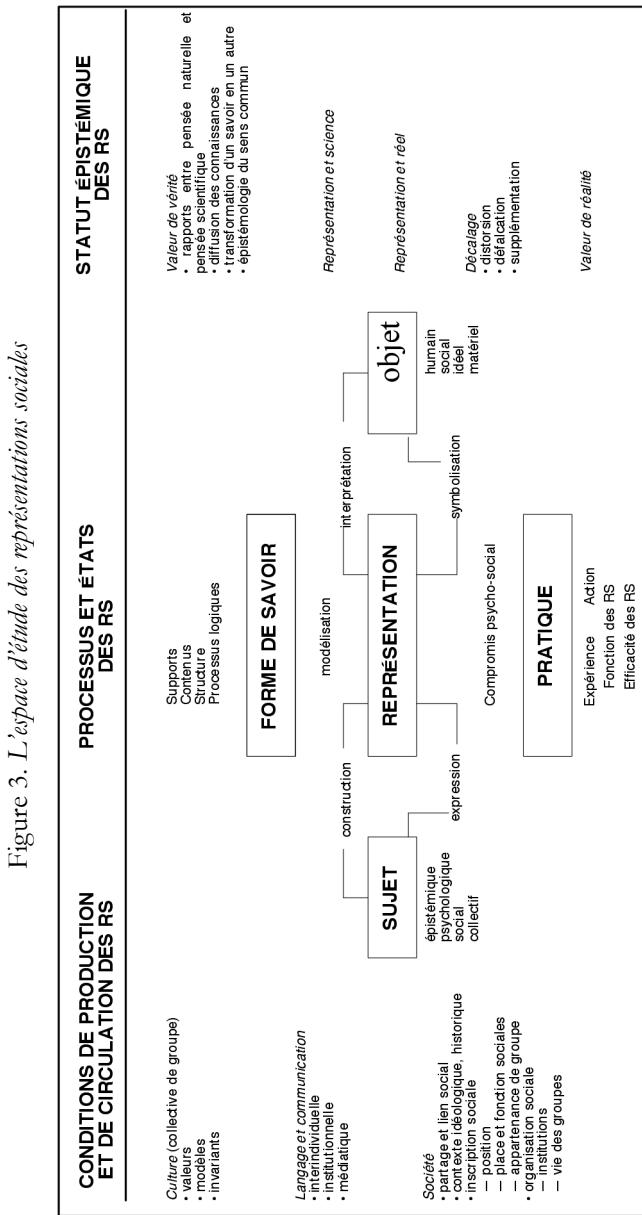
Les rapports entre rationalité située, représentations sociales individuelles et représentations sociales collectives pourraient être schématisés ainsi (figure 2) :

Figure 2. Combinatoire des rationalités situées et des représentations sociales



Ce schéma (où les représentations sociales mentionnées sont fictives) permet de préciser :

- la rationalité individuelle (rsA, rsB...) résulte de l'histoire biologique et sociale de chacun. Elle constitue le mode opératoire de traitement des perceptions et de prise de décision. Le fait individuel se manifeste empiriquement ici par le fait que des décisions prises par un individu, successivement ou dans des domaines différents, peuvent être contradictoires (du point de vue d'un observateur extérieur) ou instables, comme l'ont montré tout autant P.Bourdieu que les psychologues expérimentaux. Reste que cette variabilité individuelle est à la fois limitée par l'intériorisation de normes sociales et permise par une intégration à un niveau collectif plus structurant (par exemple, une originalité vestimentaire ou comportementale est permise tant qu'elle ne menace pas l'équilibre de la structuration politique ou économique atteinte – comme l'ont illustré *a contrario* Sade ou R.Owen).
- la représentation sociale individuelle constitue le référentiel socio-cognitif de l'individu : la combinaison [RS1+RS2\*] est particulière à l'individu C, même si chacune des représentations RS1 et RS2\* est aussi partagée par d'autres individus.
- les représentations sociales collectives constituent un référentiel commun (grammaire et lexique socio-cognitifs) :
  - i)* Pour la société (A, B, C, D), RS1 est une représentation sociale collective instituée si elle fonde une forme du rapport politique : acteurs collectifs légitimés pour exercer l'autorité politique (partis politiques...), système électoral, espace de débat intégrant l'identité de D...
  - ii)* Les noyaux périphériques permettent une variabilité individuelle ou collective intégrée (RS1.1a peut instituer un courant au sein d'un parti, par exemple), tout en étant aussi un facteur d'évolution institutionnelle : le théorème d'impossibilité Condorcet-Arrow induit que plusieurs combinaisons d'alliances politiques sont possibles entre A, B et C, mais chacune produirait une politique économique différente.
  - iii)* Les deux représentations sociales RS2/RS2\* sont concurrentes mais peuvent être socialement compatibles si elles structurent des collectifs limités (la famille ou l'entreprise, par exemple) *et si*, à un niveau plus général de pratique sociale, elles sont intégrables par une représentation sociale de niveau supérieur. Ainsi de l'organisation d'une entreprise. L'attitude « efficacité = hiérarchie » s'oppose à l'attitude « efficacité = autogestion », mais ce conflit peut se résoudre par un compromis (qui suppose une commune représentation sociale de la gestion des conflits par négociation) : hiérarchie acceptée mais avec des garde-fous contre l'arbitraire (règlement intérieur...) ; autorité assouplie mais assortie de contrats d'objectifs (individualisation des salaires...) ; etc. On notera que ce compromis ne se stabilise pas par une négociation atemporelle et objective : le passé des acteurs dans l'entreprise (pratique habituelle de la négociation, respect des accords passés...) informe les négociateurs ; le compromis sera durablement stabilisé s'il satisfait à la



Source : d'après Jodelet [1997, p.60].

fois les attentes matérielles et identitaires des protagonistes (pour honorer leurs contraintes de budget ; pour ne pas perdre la face par rapport à leurs engagements antérieurs...). Le compromis suit donc une logique de *satisficing* multicritères, et non d'optimisation monocausale.

Cette complexité de la problématique des représentations sociales explique l'étendue des axes de recherche qui lui sont associés en psychologie sociale, portant non seulement sur *l'état* d'une représentation sociale mais aussi sur les *conditions de sa production*, de sa *circulation* ou sur son statut *épistémique* dans chaque société étudiée (fig.3).

- L'étude des conditions de production et de circulation des représentations sociales se réfère à la fois à un structuralisme sémiologique et à une sociologie du symbolique. C'est sans doute à ce niveau que se repère principalement l'enjeu du pouvoir symbolique : loin d'évacuer la question du pouvoir ou, à l'inverse, de surdéterminer la structuration de la société, l'approche socio-cognitive permet de préciser les conditions de validation et d'effectivité d'un pouvoir hégémonique, la construction des identités d'acteurs collectifs, etc.
- L'étude des processus et des états des représentations sociales constitue le moment empirique d'identification des représentations sociales, mobilisant des méthodes qualitatives et quantitatives telles que l'analyse de discours, et dont l'interprétation renvoie à une approche théorique plus générale.
- L'étude du statut épistémique des représentations sociales permet de s'interroger à la fois sur le sens d'une représentation sociale *pour* l'individu et sur la nature d'une représentation sociale par rapport à une connaissance scientifique. C'est donc un point d'entrée pour une théorie de la décision et pour une réflexion épistémologique.

La psychologie sociale a développé des méthodes d'analyse quantitatives et qualitatives des représentations collectives permettant de « cartographier » les relations symboliques jugées signifiantes et structurantes par une population (pour une présentation appliquée à l'économie, *cf.* par exemple Lassarre [1995] ; Adair, Roland-Lévy [1998]). On peut montrer ainsi : le pouvoir des médias de masse pour structurer les catégories du débat public et exercer ainsi un pouvoir normatif sur l'espace public en même temps que la réaffirmation symbolique de valeurs communes constitutives de l'ordre politique (Chanteau [1998]) ; l'existence d'une représentation collective associant ordre et autorité, active dans l'organisation de la famille, de la formation ou des relations professionnelles (l'industrie automobile et la formation des ingénieurs Arts-et-Métiers par exemple) ; etc. Etant entendu que l'efficacité d'un pouvoir normatif se comprend toujours en mobilisant la rationalité située des individus : ainsi, la force de persuasion de la vulgate libérale depuis les années 80 dont la plausibilité des arguments (du type : « l'Etat ne doit pas dépenser plus qu'il ne gagne ») doit beaucoup au fait que les individus fondent leur appréciation des politiques économiques sur l'expérience qu'ils ont de leurs pratiques personnelles de gestion et de leurs situations budgétaires et financières (Vergès [1987]) ; de

même, on ne peut comprendre l'importance du débat sur les délocalisations industrielles, au début des années 90, sans recourir aux représentations collectives instituées sur les relations économiques internationales et sur les grandes entreprises, et les contraintes de justification de la politique économique qui en découlent (Chanteau [2003]).

Ainsi, plus généralement, les représentations sociales définies comme « *une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social* » (Jodelet [1997], p.53) constituent bien la nécessaire dimension socio-cognitive des institutions, nécessaire pour rendre compte du pouvoir coercitif qu'elles exercent sur les individus (les effets de domination ne peuvent s'expliquer par la seule autorité d'un groupe dominant<sup>46</sup>) en même temps que de la ressource pour l'action qu'elles constituent. Ainsi, la forme institutionnelle de l'Etat dans le fordisme n'est stabilisée – notamment par l'acceptation d'un régime fisco-social de prélèvements et de prestations – qu'en parvenant à accréder le sentiment d'une identité commune à la nation intégrant des identités individuelles et collectives différenciées, c'est-à-dire à faire sens pour ces identités (cf. Leca [1983] cité *supra*).

#### REPRESENTATIONS SOCIALES ET ECONOMIE

L'économie, même quand elle emprunte un holisme méthodologique, suppose des hypothèses psychologiques – Keynes l'a bien montré. Mais, malgré un usage intensif du concept de rationalité, ces hypothèses restent le plus souvent implicites. Leur explicitation a déjà conduit des économistes à un dialogue avec la psychologie (voir par exemple Guiheneuf [1968]). Mais la polysémie de ce dialogue appelle une clarification.

K.Arrow [1982], entre autres, s'est intéressé à la psychologie cognitive pour mieux comprendre le concept de rationalité et expliquer certains phénomènes paradoxaux (par exemple : les retournements d'opinion publique, à propos des investissements dans la production d'énergie nucléaire, dont les modèles bayésiens d'apprentissage ne parvenaient pas à rendre compte ; ou le comportement des demandeurs dont on observe, sur le marché de l'assurance contre les inondations ou sur les marchés à terme de matières premières et de produits dérivés financiers, qu'ils maintiennent des positions qui leur sont pécuniairement défavorables). Concluant à « *l'incapacité de la théorie [de l'utilité espérée] à rendre compte d'une régularité observée pourtant simple (à savoir que les petits spéculateurs sont généralement perdants mais continuent à entrer sur le marché)* », K.Arrow emprunte alors aux psychologues cognitivistes qui, tels A.Tversky et D.Kahneman, analysent « *les procédés heuristiques au moyen desquels les individus se font une opinion, c'est-à-dire forment des jugements cognitifs* », montrent que ces jugements « *dépendent d'idées préconçues, qui*

---

<sup>46</sup> Ce que reconnaît P.Bourdieu quand il écrit : « *La violence symbolique est [...] cette forme de violence qui s'exerce sur un agent social avec sa complicité* » (Bourdieu, Wacquant [1992], p.142).

*peuvent être vraies ou fausses* », que « *les implications de l'information sur un marché peuvent changer selon la façon de présenter cette information, et que cette façon peut elle-même changer à la suite de toutes sortes d'événements extérieurs au marché et non pertinents* »<sup>47</sup>.

Mais, on l'a dit, l'analyse ne peut se limiter au moment individuel de la décision. Or la position de K.Arrow apparaît ambiguë : d'un côté, il conclut [1994] que « *les règles du jeu sont sociales* », que « *les variables collectives – qui ne sont pas attachées à des individus particuliers – sont essentielles dans l'étude de l'économie* » et rend hommage à l'institutionnalisme américain de T.Veblen ; mais de l'autre côté [1986] il semble se contenter d'un concept de rationalité bornée, limitée : « *l'individu dans l'économie ou dans la société est comme l'atome en chimie : tout ce qui arrive peut en définitive être décrit de manière exhaustive à partir des individus concernés. Bien sûr, les individus n'agissent pas isolément. Ils réagissent les uns par rapport aux autres, mais chacun agit à l'intérieur d'un champ limité par le comportement des autres aussi bien que par ses contraintes propres, telles que ses capacités personnelles ou sa richesse* » (p.254). Cette option individualiste, on l'a vu *supra*, réduit l'environnement social à un simple cadre contextuel dans lequel l'individu déployerait librement sa rationalité (ou son irrationalité).

Cette conception doit donc être écartée, qui a été abondamment critiquée par H.Simon et les sciences de gestion (Durand *et al.* [1997]) ou plus récemment par la formalisation de l'économie cognitive (Walliser [2000]), confirmant l'intérêt des apports de la psychologie sociale qu'on vient d'exposer.

Pour l'heure, l'application de la théorie des représentations sociales en économie s'est surtout focalisée au niveau microéconomique (Earl [1990] ; Lassarre [1995] ; Rabin [1998]) : le rapport à l'argent (Capozza *et al.* [1995]), au travail (Flament [1994]), à l'entreprise (Abric-Tafani [1995])...

Des objets plus larges sont cependant traités aussi (Adair, Roland-Lévy [1998]) : l'adoption du changement technologique (Singéry [1994]) ; les pratiques commerciales sectorielles (Mardellat [1994]) ; la structuration des modes de consommation alimentaire (Lahlou [1998])...

Ces travaux signalent les proximités de la psychologie sociale avec le développement récent de certains axes de recherche en économie, et le profit que peut en tirer l'économiste. Soulignons-en quelques-uns.

En économie industrielle, l'approche en termes de « mondes de production » (Salais, Storper [1993]) fait jouer de fait un rôle central pour la structuration des espaces de concurrence et des organisations productives aux représentations sociales du risque (risque sur le produit tel que se le représente le client ; risque sur le travail tel que se le représente l'employeur). Et la dimension interprétative de la rationalité située des individus se trouve mobilisée à la fois dans la représentation du risque (construction du problème) et dans la réponse à apporter (construction d'une solution) : le positionnement dans un des mondes de production ne résulte pas d'une dotation initiale mais d'une stratégie productive

---

<sup>47</sup> Ce qui amène notamment K.Arrow à redémontrer l'aphorisme de J.M.Keynes selon lequel « il vaut mieux avoir tort [être irrationnel] avec tout le monde qu'avoir raison [être rationnel] seul ».

évolutive qui suppose de qualifier et d'organiser du travail en rapport avec une spécification de la clientèle visée. De même, les représentations sociales de l'espace peuvent être intégrées à l'étude des stratégies différenciées de territorialisation des organisations productives (Chanteau [2001b]).

De façon générale, la question des représentations sociales et de la rationalité située concerne les champs de la théorie de la décision et de l'apprentissage, de l'économie de la connaissance et de l'information dès lors que l'on relâche les hypothèses de rationalité substantive et d'information complète et parfaite (Guilhon *et al.* (dir.) [1997] ; Petit (dir.) [1998b] ; Vinokur (dir.) [1998] ; Foray [2000]). Dans ces domaines, il faut en effet répondre à des questions telles que : comment un événement est-il reconnu comme une information par un individu ? comment une information nouvelle peut-elle faire évoluer son savoir ou ses pratiques ? comment se construit une règle de coordination et comment évolue-t-elle ?...

Un autre domaine d'application du concept de représentation sociale en économie est celui des politiques publiques et du rôle de l'Etat. Les travaux de R.Delorme ou B.Théret montrent bien l'importance des constructions symboliques dans la régulation politique, entendue à la fois comme régulation de l'ordre politique, régime de gouvernance et régime de citoyenneté (Théret [1998]) – ce qui ne signifie pas, bien sûr, que cet ordre politique ne mobilise que des ressources symboliques. De même, l'importance du symbolique dans la structuration des débats de politique économique est désormais bien établie et doit être prise en compte à la fois au niveau de la définition des politiques publiques (Lordon [1997], [1999]) et au niveau de leur effectivité (Chanteau [1999]). Dans ce domaine, on ne s'étonnera pas de la référence importante à la science politique dont la théorie du « référentiel » (Jobert, Muller [1987]) est explicitement intégrée à une théorie de la régulation où se pose la question de « *la légitimation de l'ordre social* » à travers « *les valeurs et symboles qui peuvent rendre acceptables de se soumettre aux normes de société marquée par la domination sociale* » (Jobert [1998], p.123). Plus largement, on peut ici se référer à une sociologie politique de l'action publique inspirée par l'analyse cognitive (Muller [2000]), qui vise à répondre à la question « *comment « fabrique-t-on » de l'ordre dans une société complexe ?* », et qui pense l'action publique non seulement comme la réponse à un problème mais aussi comme un mode de « *construction d'un cadre d'interprétation du monde* ».

Enfin, l'évolution de l'intensité et des modalités de l'intégration internationale des économies nationales constitue un champ d'application particulièrement intéressant : on a montré comment, en France, les représentations sociales des rapports entre souveraineté nationale et relations internationales ont structuré les débats récents sur les délocalisations industrielles, les négociations de l'OMC ou la nationalité de l'entreprise (Chanteau [2000b], [2001a]). Or non seulement cette structuration du débat, où les acteurs individuels et collectifs engagent leurs identités – et pas seulement leur intérêt – et raisonnent en termes de plausibilité plus que de réfutabilité, n'est pas propre à la France (*cf.* la question « Who are US ? » et les réponses de R.Reich [1991] et L.A.Tyson [1991]), mais

en outre la compréhension de cette structuration constitue une problématique ancienne de l'économie internationale (*cf* le débat entre modèles HOS et modèles à facteurs spécifiques pour comprendre la mobilisation des groupes d'acteurs économiques pour ou contre l'abolition des *Corn Laws* dans l'Angleterre du début XIX<sup>e</sup> siècle). Le développement actuel de l'économie politique internationale montre que la question des jeux d'acteurs et des rapports de pouvoir est plus que jamais d'actualité : or, on l'a vu, une approche subjectiviste éclaire la compréhension de la construction des acteurs collectifs.

Bref, sans chercher à minimiser les difficultés du dialogue inter-disciplinaire, il nous semble utile d'emprunter à la psychologie sociale certains de ses outils de recherche sur les représentations sociales, tels que l'analyse de discours (Charaudeau, Maingueneau [2002]). Surtout si l'on s'accorde avec O.Favereau [1993] pour déclarer impossible de séparer « *théorie des règles et théorie du pouvoir* ». Cela justifie de l'intégration, dans le champ de l'analyse économique, de l'étude du symbolique, non pas en tant que superstructure habillant les rapports sociaux économiques mais en tant que dimension spécifique des champs sociaux productrice de représentations collectives dont la portée n'est évidemment pas exclusivement économique (*cf.* Guibert [1995]).

#### QUELQUES ENJEUX DE RECHERCHE POUR UNE THEORIE DE LA REGULATION

Ce retour sur les apports de la psychologie sociale d'une part, sur les approches de la rationalité en économie d'autre part, nous permet de mieux préciser l'institutionnalisme de la TR par rapport à notre questionnement initial (comment « agissent » les institutions ? quelle autonomie de l'acteur individuel ?) et de mieux affirmer quelques orientations de recherche.

##### La dimension socio-cognitive des institutions et de la rationalité

L'approche holindividueliste proposée vise à conceptualiser de façon dialectique institution et rationalité, et au-delà structure et individu. L'institution ne peut se résumer ni à une contrainte ni à un support contextuel neutre pour les décisions individuelles ; la rationalité ne se réduit pas à l'expression d'une norme comportementale intériorisée ni à une opération cognitive auto-référentielle.

La rationalité désigne une intelligence individuelle (capacité d'interprétation des situations, de production et de traitement des informations) construite socialement (expérimentation socialisée des relations aux objets et entre objets structurant le développement de l'individu) — ce que désigne le concept de rationalité située — dans des interactions matérielles et idéelles, sensori-motrices et intellectuelles.

Une institution désigne un fait social exerçant sur les individus une contrainte mais leur permettant aussi de conduire leurs actions et d'en produire de

nouvelles – à la fois coercitive, permissive et morpho-génétique, l'institution est cause et conséquence d'actions individuelles. Or ce qui dote un fait social d'une telle propriété institutionnelle est une représentation sociale, c'est-à-dire un système socialement institué d'interprétation du monde (donc « déjà là » pour les individus car inscrit dans des langages, dans des savoirs reconnus, dans des pratiques, etc., qui leur préexistent), mais toujours soumis à interprétation de la part de ces individus, confrontés par ailleurs aux idiosyncrasies et aux aléas de leur quotidien.

La construction de la rationalité étant structurée par les représentations sociales actives lors du développement psychologique de l'individu, celles-ci se trouvent intériorisées par lui à tel point qu'il les tient « naturellement » pour évidentes, normales, ce qui fonde leur pouvoir coercitif sur sa façon de se représenter le monde et donc les problèmes qui « se » posent à lui. En ce sens, les institutions ne sont pas un simple contexte de l'action ou de l'interaction individuelle, elles jouent un rôle actif, structurant, dans le processus décisionnel et l'action même des individus : la valeur reconnue à un ordre de faits sociaux conduit l'individu à accorder, ou non, de l'attention à des faits du même ordre dont il aurait perception (construction des faits en information) et à leur attribuer la signification qu'il estime plausible au regard de ses représentations (paramétrage de son processus décisionnel).

Etant collectivement partagées, les représentations sociales produisent une certaine homogénéisation des conduites individuelles, et sont d'autant plus durables qu'elles demeurent compatibles, plausibles, par rapport aux événements matériels affectant les individus concernés. Mais l'individu ne perd pas pour autant toute capacité d'autonomie, toute intentionnalité. En effet, on l'a vu, ses capacités perceptives, computationnelles ou méditatives (Le Moigne [1995]) demeurent partiellement déterminées par son être biologique en même temps que par la complexité systémique de la société qui singularise sa situation sociale – d'autant plus que la division sociale du travail s'accroît – et fait plus appel à ses ressources interprétatives (dont, rappelons-le, la combinaison lui est personnelle même si chacune d'elles est un produit social).

Pour ces raisons, la dimension cognitive qui doit être reconnue à la compréhension des phénomènes sociaux, au niveau individuel comme aux niveaux collectifs, doit être qualifiée de *socio-cognitive*. Si cette dimension socio-cognitive constitue bien une forme d'idéalisme, elle doit cependant être distinguée nettement du subjectivisme autrichien, dématérialisé et a-socialisé comme chez L.Von Mises pour qui « *c'est la signification qui fait que telle action est celle d'un individu, et telle autre action celle de l'Etat ou de la municipalité. Le bourreau, et non l'Etat, exécute un criminel. C'est le sens attaché à l'acte par ceux qui y sont impliqués qui discerne dans l'action du bourreau l'action de l'Etat* »<sup>48</sup>. En l'occurrence, c'est « oublier » qu'un contrat lie le bourreau à l'Etat qui lui fournit des ressources matérielles (paiement de son travail et de ses instruments) et des ordres légalement fondés

---

<sup>48</sup> L.Von Mises [1949], *L'action humaine*, PUF, Paris, 1985, p.47 (cité in Laurent [1994], p.51).

sur une décision de justice ; que l'exécution n'est que le terme d'un processus qui a mobilisé entre autres des ressources économiques pour l'appareil policier et judiciaire. Bref, le « *sens attaché à un phénomène* » est confronté à une épreuve de plausibilité à la fois idéelle et matérielle (la mise en scène de l'exécution – lieu, publicité, protocole... – accrédite d'ailleurs l'idée que le bourreau est le bras de la justice publique, et non un justicier à son compte) ; de plus, le sens que les individus attachent à l'acte du bourreau dépasse son seul geste, mobilisant des représentations sociales sur les notions de crime, de justice, de sanction, etc., ainsi que sur l'existence et l'action de l'Etat (en l'occurrence institué comme détenteur du monopole de la violence légitime et légitimé comme tel pour prélever les ressources monétaires nécessaires au traitement des policiers, des juges et du bourreau). Autrement dit, intégrer une dimension socio-cognitive dans l'analyse économique consiste à articuler, et non à opposer, un moment phénoménologique et herméneutique avec un moment objectiviste.

De façon générale, toute action individuelle ne se conçoit et ne se comprend que par rapport à un système de relations sociales, et mobilise à la fois des ressources matérielles et socio-cognitives, naturelles et culturelles. En économie par exemple, comme on l'a rappelé, toute décision suppose préalablement un travail socio-cognitif pour spécifier des ressources (usages possibles d'une matière première, compétences reconnues à un employé, etc.) et des produits (usages et usagers possibles). Ainsi, la diversité des relations économiques entre agents (individus ou entreprises) – dont la coordination marchande n'est qu'une modalité – doit être reconnue comme structurelle, et non résiduelle ou marginale, en tant que liée à l'équivocité des problèmes de conversion du produit de l'activité d'un agent en ressource pour l'activité d'un autre agent (Salaïs, Storper [1993] ; Billaudot [2001]). On comprend ainsi comment la TR peut nourrir sa référence à l'institutionnalisme de Commons avec une théorie de la rationalité située, et s'ouvrir explicitement à une théorie de l'action qui n'est ni un subjectivisme où l'action ne se référera qu'à des propriétés de l'individu ni un empirisme où l'action individuelle serait exo-déterminée.

### La dimension socio-cognitive de la structuration sociale

Parler de représentations sociales suppose implicitement de parler de structure sociale : d'une part ces représentations sociales, préexistantes à l'individu, ont une certaine permanence historique qui se traduit par l'observation possible de régularités fonctionnelles et d'une architecture institutionnelle ; d'autre part, les représentations sociales sont des systèmes d'interprétation du monde, c'est-à-dire une mise en relation symbolique d'objets (y compris d'acteurs) qui satisfait une certaine efficacité matérielle. L'architecture institutionnelle observée constitue une coupe transversale dans une histoire différenciée, et non un état d'équilibre, car le concept de structure est dynamique (il faut donc plutôt parler de structuration comme le propose B.Théret [2003]), à la fois du fait de la diachronie des multiples sous-systèmes de la structure sociale et du fait de la diversité

voire la conflictualité des situations et projets individuels. La structuration mobilise donc aussi une dimension socio-cognitive qui se manifeste et s'actualise au niveau individuel et aux niveaux collectifs. S'il faut, avec P.Bourdieu, souligner qu'elle est un système structuré et structurant, il faut donc aussi insister avec A.Giddens sur le fait que la structure, comme système paradigmique de règles génératives (sémantiques et normatives) et de moyens (d'allocation et d'autorité), s'actualise dans les actions individuelles. Cette dimension structurelle impose de prendre en compte, dans une analyse compréhensive des conduites individuelles, un concept de position sociale définie à la fois par une fonction dans la division sociale du travail et par des droits et devoirs : la position d'actionnaire ou d'artisan n'est pas redéfinie par chaque individu en situation de l'occuper car celui-ci agit à partir de positions déjà instituées – qu'il peut contribuer ensuite à transformer – et de la représentation qu'il en a<sup>49</sup>. Or, cette structuration, parce qu'elle est de fait une stabilisation de la distribution du pouvoir dans la société (par la codification des droits et des devoirs attachés aux positions sociales), résulte de compromis négociés par des acteurs collectifs investis d'un pouvoir institutionnel de médiatisation des conflits et coopérations que suscitent les enjeux de pouvoir économique, politique, etc. – on retrouve ici un champ déjà bien exploré par la TR. Pour s'en tenir au niveau symbolique, un individu isolé n'a pas le pouvoir de produire une représentation sociale : comme le montre – cas symptomatique – la controverse entre Pasteur et Pouchet à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (Vinck [1995]), « même » un scientifique ne peut imposer un nouveau paradigme par la seule justesse de son raisonnement et doit pour cela mobiliser d'autres ressources sociales (telles que des appuis politiques, professionnels...).

L'analyse de la production et de la diffusion des représentations sociales peut donc être ici aussi mobilisée pour comprendre la constitution et l'évolution de ces acteurs collectifs. En effet, ceux-ci ne peuvent s'expliquer seulement à partir de calculs individuels utilitaristes. Se jouent aussi des questions d'identité et d'appartenance<sup>50</sup> (pour une première application en théorie des organisations, Huard [1980]).

*In fine*, les différentes conclusions méthodologiques qui précèdent mobilisent les quatre fonctions essentielles des représentations sociales (Abric [1994]) : « (i) fonction de savoir (*elles permettent de comprendre et d'expliquer la réalité*) [...] ; (ii) fonction identitaire (*elles définissent l'identité et permettent la sauvegarde de la spécificité des groupes*) [...] ; (iii) fonction d'orientation (*elles guident les comportements et les pratiques*) [...] ; (iv) fonctions justificatrices (*elles permettent a posteriori de justifier*

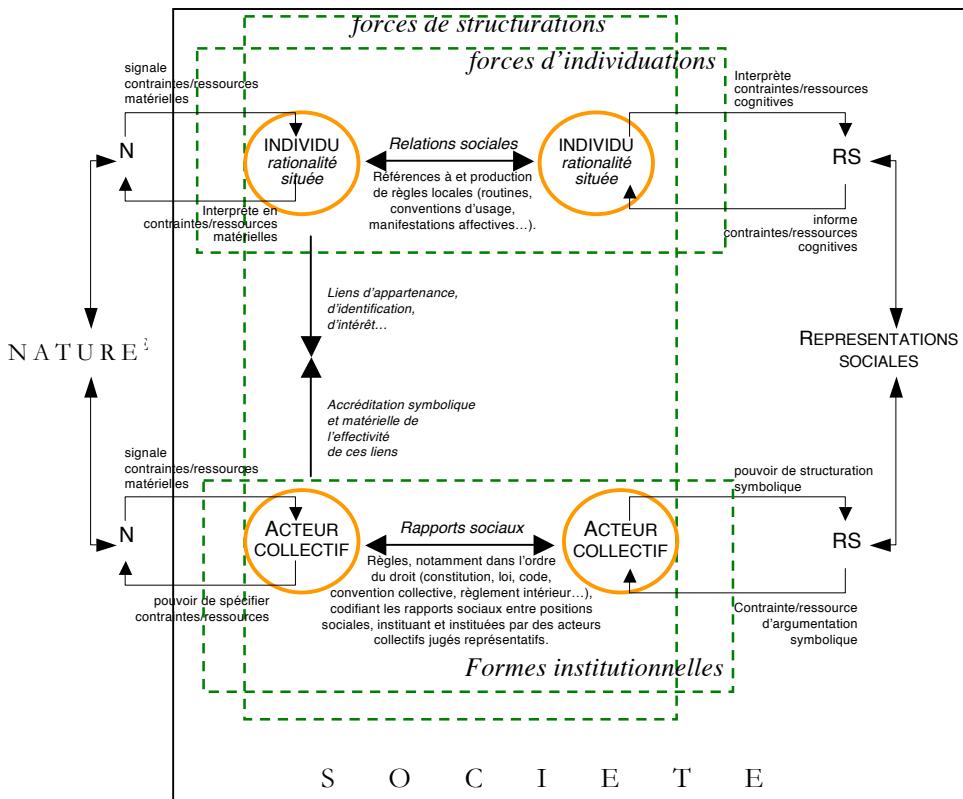
---

<sup>49</sup> Cette approche permet, selon nous, de mieux distinguer et ordonner le jeu des rapports sociaux et des relations sociales : deux salariés d'entreprise sont à la fois dans des rapports codifiés (contrat de travail, règlement intérieur, etc.) et dans une relation personnalisée (par des affinités, des parentés...). On retrouve ici le positionnement holindividueliste, annoncé dans la première partie de cet article, par rapport à notre axiomatique de l'action individuelle au sein du holisme.

<sup>50</sup> Ce que visait aussi la problématique marxiste de la définition d'une classe sociale et de la prise de conscience/mobilisation des individus de cette classe (classe « en soi » et classe « pour soi »). Selon une problématique de régulation d'une société conflictuelle, M.Aglietta [1997, p.414] estime aussi que « *le lien social se présente d'abord comme un problème d'appartenance collective, sous la forme de multiples logiques de validation des intérêts individuels à travers les résultats qu'ils induisent.* »

les prises de position et les comportements. » La figure 4 tente de formaliser ces conclusions :

Figure 4. Rapports entre rationalités situées et structures institutionnelles



NB : a) La diversité des ordres de pratiques sociales (politique, économique, domestique...) n'a pu être représentée sur ce schéma en deux dimensions. b) Le schéma ne doit pas laisser penser que certains individus ou acteurs collectifs seraient en interaction avec la nature et d'autres avec les représentations sociales : ces deux réalités agissent constamment et conjointement.

### Quelques orientations pour la théorie de la régulation

On a déjà présenté *supra* quelques résultats (en économie internationale ; économie industrielle ; forme de l'action publique ; conduite d'acteurs économiques individuels) mobilisant la psychologie sociale des représentations sociales ou pouvant être éclairés par elle. Au-delà, il nous semble que l'un des enjeux actuels, épistémologiques et appliqués, pour un programme de recherche institutionnaliste consiste à systématiser cette approche holindividueliste pour mieux comprendre les déterminants de l'action individuelle et collective, ainsi que leur hiérarchisation, dans différentes situations d'action<sup>51</sup>. On pourrait

<sup>51</sup> Ce que réalisent déjà par exemple les travaux présentés dans Aglietta, Orléan (dir.) [1998].

avancer ainsi dans la compréhension de la différenciation et de l'intégration des espaces d'interactions économiques (entreprises, marchés, secteurs, territoires...) en assumant la problématique subjectiviste définie ici.

Ainsi, des problématiques déjà bien affirmées par la TR (Bartoli, Boulet [1989] ; Chanteau *et al.* [2002] ; Boyer [2002b]) deviennent centrales dans le programme de recherches, et devraient notamment écarter définitivement la critique d'une TR limitée à l'analyse macroéconomique des espaces nationaux (Saillard [1995]). En effet, la compréhension de l'existence et des performances d'un système productif (région économique, entreprise, etc.) doit toujours être située par rapport aux différents niveaux de cohérences institutionnelles (de l'international au micro-local ; entre ordres économique et non économique) en articulant leurs dimensions matérielles et idéelles telles que fournies par la structure et interprétées par les individus.<sup>52</sup>

La mise en œuvre de cette orientation peut se développer à la fois aux niveaux microéconomiques et macroéconomiques, en cherchant à préciser les déterminants « macro » des situations « micro » et les déterminants « micro » des situations « macro » (« micro » et « macro » étant définis relativement l'un à l'autre).

Au niveau microéconomique, la mise en rapport des conduites individuelles avec des déterminations sociales (symboliques *et* matérielles) peut être enrichie par l'analyse des processus socio-cognitifs de la décision grâce à l'analyse de discours (Charaudeau, Maingueneau (dir.) [2002]). Les travaux engagés sur le symbolique (M.Aglietta, F.Lordon, A.Orléan, B.Théret...) et ceux sur le moment interprétatif (Ph.Batifoulier, O.Favereau, P.Ughetto...) peuvent y contribuer dès lors que le symbolique n'est plus conçu seulement comme une superstructure contraignante ou une légitimation *ex post*, et dès lors que l'incorporation et la production des représentations sociales est explicitée du point de vue des individus qui les actualisent (*cf.* l'apport de la psychologie sociale).

Au niveau macroéconomique, la mise en rapport des trajectoires macroéconomiques avec des conduites individuelles suppose un investissement de recherche conséquent sur les logiques d'action collective, qui recouvre la question de la constitution des acteurs collectifs et celle du pouvoir. La difficulté consiste ici d'une part à modéliser les objets intermédiaires pertinents entre individu et totalité sociale (question récurrente des sciences sociales, qu'illustrent dans leurs domaines les problématiques d'équilibres partiels ou de région économique – avec leurs limites), et d'autre part à croiser la question du pouvoir institutionnel et du pouvoir personnel (question récurrente, par exemple, dans la problématique de l'entrepreneur en économie).

En effet, l'analyse économique holindividueliste implique toujours à la fois une macroanalyse (les déterminations sociales des positions) et une microanalyse (la conduite des individus occupant ces positions) qui renvoient elles-mêmes à

---

<sup>52</sup> Cette problématique rejoint d'ailleurs celle de l'analyse sociétale « revisitée » (Verdier [2002]).

d'autres microanalyses (l'action individuelle dans les processus d'institutionnalisation) et à d'autres macroanalyses (la construction sociale de la rationalité située de l'individu). Toutefois cette hiérarchie enchevêtrée de l'individuel et du structurel n'est une symétrie qu'au plan méthodologique : au plan empirique, elle révèle au contraire l'importance des asymétries de pouvoir et des rapports de domination. Non seulement toutes les institutions n'ont pas le même pouvoir structurant mais de plus tous les individus n'ont pas les mêmes aptitudes objectives et subjectives pour exercer le pouvoir institutionnel de la position qu'ils occupent<sup>53</sup>. D'autant que, selon une approche socio-cognitive, le pouvoir est par définition de type hégémonique : il est objectivé par des moyens matériels effectifs (d'incitation, de sanction, etc.) mais leur efficacité dépend de l'adhésion et de la crédibilité reconnue à ce pouvoir par les individus qui y sont exposés (*cf.* par exemple les débats sur la légitimité de la désobéissance dans l'armée ou la police, sur la légitimité de l'autorité hiérarchique dans l'entreprise, etc.). D'où l'importance croissante des ressources argumentatives (pour renforcer le pouvoir ou pour le contester), qui sont de nature symbolique, dans les sociétés où la violence physique est de plus en plus euphémisée.

Il a souvent été reproché à la TR de ne pouvoir tenir de telles promesses du fait de sa référence constante à la sociologie de Bourdieu. On peut voir ici que cette critique ne saurait être retenue car cette référence, qui n'est pas exclusive, peut être assumée de façon métatheorique par ce qui précède.

En effet, reconnaître la proximité entre le concept de rationalité située et celui d'*habitus*<sup>54</sup> n'exclut pas leurs différences. On peut voir notamment que le concept d'*habitus* est articulé avec celui de champ, non pas au sens où il y aurait parfaite adéquation *pratique* des *habitus* aux champs (au contraire : *cf.* Bourdieu [1993]), mais au sens où ils sont dans un rapport systémique dans le cadre théorique de Bourdieu ; d'où une difficulté à rendre compte de situations non structurées en champs, ou simplement du rôle de la configuration formelle des situations d'interactions sociales<sup>55</sup> (Beauvois [1994], entre autres, montre à quel point cette contextualisation peut déterminer l'action d'un individu contre sa disposition initiale – sans réduire pour autant les déterminants de l'action à ce seul facteur).

---

<sup>53</sup> Ce que montrent par exemple les études sur les différences de trajectoires professionnelles des diplômés (rémunérations, responsabilités...) selon leur histoire personnelle.

<sup>54</sup> *Habitus* : « *système acquis de préférences, de principes de vision et de division (ce qu'on appelle d'ordinaire un goût), de structures cognitives durables (qui sont pour l'essentiel le produit de l'incorporation des structures objectives) et de schémas d'actions qui orientent la perception de la situation et la réponse adaptée* » (Bourdieu [1994], p.45) ; « *principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations qui peuvent être objectivement adaptées à leur but sans supposer la visée consciente de fins et la maîtrise expresse des opérations nécessaires pour les atteindre, objectivement « régées » et « régulières » sans être en rien le produit de l'obéissance à des règles, et, étant, tout cela, collectivement orchestrées sans être le produit de l'action organisatrice d'un chef d'orchestre* » (Bourdieu [1980], p.88).

<sup>55</sup> On peut cependant penser que P.Bourdieu n'y était pas insensible, lui qui a fait traduire en France E.Goffman et qui s'est attaché à étudier des situations d'actions pratiques.

On ne voit donc pas ici d'incompatibilités fondamentales entre le projet holindividueliste et le programme structuriste de P.Bourdieu, qui affirmait d'ailleurs que l'individu informé des contraintes structurelles par la sociologie peut conquérir des marges de manœuvre et développer des projets et actions *a priori* incompatibles avec la structure instituée que cet individu conteste<sup>56</sup> (et, là encore, le durcissement exagéré du clivage méthodologique holisme/individualisme – certes entretenu aussi par la vulgate bourdieusienne – a sans doute empêché d'admettre cette conclusion, qui signale une position pourtant proche de celle de... M.Crozier et E.Friedberg [1977]). Bref, si l'on peut discuter des diverses interprétations possibles de l'œuvre de Bourdieu et de son insistance sur les phénomènes de domination, force est aussi de reconnaître que son programme de recherche est ouvert à un moment individuel.

On peut donc réaffirmer ici la conclusion de notre première partie, donnant à la TR une possible perspective holindividueliste. Or celle-ci semble particulièrement nécessaire pour développer sa portée prédictive, en tout cas prospective, particulièrement mise à l'épreuve quant au repérage et à la caractérisation d'un mode de régulation postfordiste. En effet, quand elle ne se contente pas de prolonger les tendances du passé ou de miser sur l'inertie des structures, l'analyse prospective doit disposer d'une méthodologie intégrant un principe télééconomique. Le constructivisme génétique de Piaget, dont on a vu l'importance en psychologie sociale, propose un tel principe, que l'analyse des représentations sociales peuvent concourir à objectiver. Ainsi peut-on tenter de préciser la hiérarchie et l'évolution des configurations structurelles d'un mode de régulation. Par exemple, l'importance particulière du rapport salarial parmi les formes institutionnelles retenues par la TR peut se percevoir *ex ante* par la prégnance de l'idéologie du travail dans la société européenne, dont A.Jacob [1994]<sup>57</sup> a retracé à partir du XVI<sup>e</sup> siècle l'histoire : ancrée dans et rythmée par de multiples aventures individuelles (mais pas forcément héroïques), cette idéologie s'institutionnalise peu à peu à travers des débats et des conflits où l'argumentation religieuse et philosophique (sur la légitimité de la mise en esclavage des Indiens) décide d'enjeux économiques (le droit de propriété foncière, les formes sociales de mise au travail), se traduit par des décisions politiques (les stratégies et modes de colonisation) et ouvre la voie à la théorie économique de la valeur-travail des classiques. Se structure ainsi peu à peu un rapport social, vécu et interprété comme fondamental collectivement et individuellement (le travail comme source de revenus mais aussi comme moyen primordial d'intégration et de distinction sociale). De fait, un rapport social est bien à la fois un principe de lien social (par le partage des valeurs, et inversement par l'exclusion ou la marginalisation des réfractaires, en l'occurrence les oisifs, voire les non-actifs) et de division (les conflits pour l'accès au travail, sa rémunération...). Et

<sup>56</sup> Cette reconnaissance de l'activité de l'individu étant d'ailleurs consubstantielle à la possibilité d'une pensée critique, en science ou en politique.

<sup>57</sup> Que confirment aussi les travaux sur «l'esprit du capitalisme» dans les religions catholiques ou protestantes.

L'accord symbolique sur une méta-valeur (la représentation sociale de la centralité du travail dans la vie en société) permet de délimiter un espace public de régulation de ce projet commun qui n'en est pas moins conflictuel (symbolisé par le partage de la plus-value). On retrouve ici une idée centrale de l'institutionnalisme de J.R. Commons pour qui toute transaction entre deux personnes signale l'unité contradictoire du conflit et de la coopération : « *le fait que deux personnes étrangères l'une à l'autre entrent en transaction signifie, pour J.R. Commons, qu'elles sont à la fois en état d'interdépendance de fait, donc dans l'obligation de coopérer, et en opposition a priori sur les termes de la transaction* » (Théret [2000]). Ce qui éclaire aussi la définition du rapport salarial par M. Aglietta ([1997], p.418), à la fois « *approfondissement du lien individuel-social* » et « *séparation qui rend un ensemble d'individus libres incapables de se constituer en producteurs privés dans le cadre de l'économie marchande* ». Un espace de régulation apparaît donc comme un espace de mise en compatibilité à la fois matérielle et symbolique de régimes de demande et d'accumulation, et l'analyse de leur genèse et de leur évolution implique à la fois une approche subjectiviste et une approche d'économie politique puisque la structuration de tels espaces passe par la mobilisation d'acteurs collectifs (au niveau macroéconomique : les groupes sociaux qui « *s'identifient à travers les règles par lesquelles ils prélevrent leur part du revenu national* » (Favereau [1995], p.519) ; pour une application aux niveaux sectoriels : Bartoli, Boulet [1989] ; Billaudot [1991]). Et l'on peut penser qu'une telle approche permettrait d'une part de mieux saisir le statut théorique et appliqué de nouveaux enjeux politico-économiques tels que par exemple les externalités environnementales (Zuindeau [2002]) et d'autre part d'aider à repérer les forces structurantes d'un mode de régulation postfordiste.

Pour autant, l'ambition du propos ne doit pas faire illusion : elle ne signale pas un bilan théorique et empirique achevé et éprouvé, mais seulement l'importance de la dimension socio-cognitive à tous les niveaux de la vie économique (et sociale). Il ne s'agit donc que de plaider ici pour améliorer sa prise en compte dans l'analyse économique (micro ou macro) dans une perspective tout autant appliquée qu'épistémique, et d'appeler en conséquence à un enrichissement du programme institutionnaliste en économie.

#### REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABRIC J.-C. (dir.) [1994], *Pratiques sociales et représentations*, Paris, PUF.
- ABRIC J.-C., TAFANI E. [1995], « Nature et fonctionnement du noyau central d'une représentation sociale: la représentation de l'entreprise », *Cahiers internationaux de psychologie sociale*, n°28, pp.22-31.
- ADAIR P. [1998], « Mise en perspective historique et thématique », IN ADAIR P., ROLAND-LEVY C. (dir.) [1998], *Psychologie économique: théories et applications*, Paris, Economica, pp.1-15.
- ADAIR P., ROLAND-LEVY C. (dir.) [1998], *Psychologie économique: théories et applications*, Paris, Economica.

- AGLIETTA M. [1976], *Régulation et crises du capitalisme*, Paris, Calmann-Lévy, 1982 (2<sup>e</sup> éd.).
- AGLIETTA M. [1997], *Régulation et crises du capitalisme*, Odile Jacob, Paris (3<sup>e</sup> éd.).
- AGLIETTA M. [1998], « Le capitalisme de demain », *Notes de la fondation Saint-Simon*, novembre 1998.
- AGLIETTA M., ORLEAN A. [1982], *La violence de la monnaie*, Paris, PUF.
- AGLIETTA M., ORLEAN A. (dir.) [1998], *La monnaie souveraine*, Paris, Odile Jacob.
- AMABLE B., LORDON F. [1992], « La régulation et le changement technique : une analyse critique, pourquoi ? », *Revue d'économie industrielle*, n°60, 2<sup>e</sup> trimestre 1992, pp.70-82.
- ARROW K.J. [1982], « Risk Perception in Psychology and Economics », *Economic Inquiry*, vol.20, pp.1-9 (trad.française in ARROW K. [2000], *Théorie de l'information et des organisations*, Paris, Dunod, pp.222-232).
- ARROW K.J. [1986], « Rationality of Self and Others in an Economic System », *The Journal of Business*, vol.59, n°4, April 1986, pp.385-399 (trad.française in ARROW K. [2000], *Théorie de l'information et des organisations*, Paris, Dunod, pp.233-250).
- ARROW K.J. [1994], « Methodological Individualism and Social Knowledge », *American Economic Review*, vol.84, n°5, May 1994, pp.1-9 (trad.française in ARROW K. [2000], *Théorie de l'information et des organisations*, Paris, Dunod, pp.251-264).
- BARTOLI P., BOULET D. [1989], *Dynamique et régulation de la sphère agro-alimentaire: l'exemple viticole*, thèse d'Etat, université de Montpellier-1.
- BATIFOULIER P., BIENCOURT O. et REBERIOUX A. [2002], « La convention en économie : les apports de l'approche interprétative », *La Lettre de la régulation*, n°40, mars 2002, pp.1-4.
- BEAUVOIS J.-L. [1994], *Traité de la servitude libérale*, Paris, Dunod.
- BENKO G., LIPIETZ A. (dir.) [1992], *Les régions qui gagnent*, Paris, PUF.
- BERTRAND H. [1995], « Rapport salarial et système d'emploi », in BOYER R., SAILLARD Y. (dir.) [1995], *Théorie de la régulation: l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, pp.126-134.
- BERTRAND H. [1999], « Réduire la durée du travail pour créer des emplois : risques et coûts aujourd'hui, résultats et emplois demain », in CHANTEAU J.-P., CLERC D. (dir.), *Réduction du temps de travail: que faut-il croire ?*, Paris, La Découverte & Syros (2<sup>e</sup> éd.), pp.85-116.
- BIDART C. [1997], *L'amitié, un lien social*, Paris, La Découverte.
- BILLAUDOT B. [1991], « Les branches et les secteurs d'activité », in ARENA R. et al. (dir.) [1991], *Traité d'économie industrielle*, Paris, Economica, 1991 (2<sup>e</sup> éd.).
- BILLAUDOT B. [1996], *L'ordre économique de la société moderne*, Paris, L'Harmattan.
- BILLAUDOT B. [2001], *Régulation et croissance. Une macroéconomie historique et institutionnelle*, Paris, L'Harmattan.
- BOUDON R. [1979], *La logique du social. Introduction à l'analyse sociologique*, Paris, Hachette.
- BOURDIEU P. [1980], *Le sens pratique*, Paris, Minuit.
- BOURDIEU P. (dir.) [1993], *La misère du monde*, Paris, Le Seuil.
- BOURDIEU P. [1994], *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Le Seuil.
- BOURDIEU P., WACQUANT L. [1992], *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, Paris, Le Seuil.
- BOYER R. [1988], « Formalizing Growth Regimes With a Regulation Approach », in DOSI G. et al. (dir.) [1988], *Technical Change and Economic Theory*, London, Pinter.
- BOYER R. [1990], « Les problématiques de la régulation face aux spécificités sectorielles », *Cahiers d'économie et de sociologie rurales*, n°17, 4<sup>e</sup> trimestre 1990, pp.39-76.
- BOYER R. [1995a], « Aux origines de la théorie de la régulation », in BOYER R., SAILLARD Y. (dir.) [1995a], *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, pp.21-29.

- BOYER R. [1995b], « Vingt ans de recherches sur le rapport salarial: un bilan succinct », in BOYER R., SAILLARD Y. (dir.) [1995b], *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, pp.106-114.
- BOYER R. [2002a], « La théorie de la régulation à l'épreuve des années 90 », in BOYER R., SAILLARD Y. (dir.) [2002a], *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte (2<sup>e</sup> éd.), pp.531-556.
- BOYER R. [2002b], « Variété du capitalisme et théorie de la régulation », *Année de la Régulation*, vol.6, octobre 2002, pp.125-194.
- BOYER R., ORLEAN A. [1991], « Les transformations des conventions salariales entre théorie et histoire », *Revue économique*, vol.42, n°2, mars 1991, pp.233-272.
- BOYER R., ORLEAN A. [1995], « Stabilité de la coopération dans les jeux évolutionnistes stochastiques », *Revue économique*, vol.46, n°3, mai 1995, pp.797-806.
- BOYER R., SAILLARD Y. (dir.) [1995a], *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2002 (2<sup>e</sup> éd.).
- BOYER R., SAILLARD Y. [1995b], « Un précis de la régulation », in BOYER R., SAILLARD Y. (dir.) [1995b], *Théorie de la régulation: l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, pp.58-68.
- BURGUIERE A. [1997], « Processus de civilisation et processus national chez Norbert Elias », in GARRIGOU A., LACROIX B. (dir.) [1997], *Norbert Elias: la politique et l'histoire*, Paris, La Découverte, pp.145-165.
- CAILLE A. [1993], *La démission des clercs. La crise des sciences sociales et l'oubli du politique*, Paris, La Découverte.
- CAILLE A., CHANIAL P. et VANDENBERGHE F. [2001], « Ecologisme, naturalisme et constructivisme: présentation », *Revue du MAUSS*, n°17, 1<sup>er</sup> semestre 2001, pp.5-21.
- CAPOZZA D. et al. [1995], « La représentation sociale de l'argent », *Papers on Social Representations*, vol.4, n°2, April 1995, pp.85-104.
- CHANTEAU J.-P. [1994], « Eux ils croient, nous on sait », *Turbulence*, n°1, octobre 1994, pp.79-84.
- CHANTEAU J.-P. [1998], « Où sont les médias? Analyse sociologique du discours journalistique », *Langage & Société*, n°85, septembre 1998, pp.55-92.
- CHANTEAU J.-P. [1999], « Les enjeux de la construction du sens de la réduction du temps de travail », *Innovations – Cahiers d'économie de l'innovation*, vol.10, n°2, 1999-2, pp.63-86.
- CHANTEAU J.-P. [2000a], « Les représentations sociales dans la conduite des acteurs économiques », *Revue d'intelligence économique*, n°6-7, avril-octobre 2000, pp.161-172.
- CHANTEAU J.-P. [2000b], « Retour sur les théories de la dépendance à partir d'une relecture de la polémique Krugman/Thurrow : le commerce international est-il un jeu à somme nulle ? », *Économies et sociétés*, vol.XXXIV (série F «Développement» n°37), n°9, septembre 2000, pp.161-182.
- CHANTEAU J.-P. [2001a], « Délocalisations et emploi : faux débats et vrais enjeux », *Innovations – Cahiers d'économie de l'innovation*, vol.13, n°1, 2001-1, pp.87-110.
- CHANTEAU J.-P. [2001b], *L'entreprise nomade*, Paris, L'Harmattan.
- CHANTEAU J.-P. [2003], « L'économie, une science de gouvernement? La construction des délocalisations comme référent des politiques économiques », in IHL O. et al. (dir.) [2003], *Les sciences de gouvernement*, Paris, Economica, pp.194-216.
- CHANTEAU J.-P. et al. [2002], « Théorie de la régulation, secteurs et territoires : quels enjeux de recherche ? », *Géographie, Economie, Société*, vol.4, n°2, sept. 2002, pp.123-129.
- CHARAUDEAU P., MAINGUENEAU D. (dir.) [2002], *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Le Seuil.
- COMMONS J.R. [1934], *Institutional Economics. Its Place in Political Economy*, (London,

- Transaction Books, rééd.1990).
- CORIAT B., DOSI G. [1995], « Evolutionnisme et régulation : différences et convergences », in BOYER R., SAILLARD Y. (dir.) [1995], *Théorie de la régulation: l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, pp.500-509.
- CROZIER M., FRIEDBERG E. [1977], *L'acteur et le système*, Paris, Le Seuil.
- DEFALVARD H. [2002], « L'Economie des conventions à l'école des institutions », *Economie appliquée*, vol. LV, n°4, 4/2002, pp.7-33.
- DELORME R. [1991], « Etat et hétérogénéité : ERIC et le MREE », *Cahiers de recherche sociologique*, n°17, pp.153-184.
- DEWIITE J. [2001], « Le déni du déjà-là », *Revue du MAUSS*, n°17, 1<sup>er</sup> semestre 2001, pp.393-409.
- DOISE W. [1989], « Constructivism in Social Psychology », *European Journal of Social Psychology*, vol.19, pp.389-400.
- DORAÏ M. [2000], « Plaidoyer pour l'étude de l'histoire de la psychologie sociale: quelques arguments », in ROUSSIAU N. (dir.) [2000], *Psychologie sociale*, Paris, In Press, pp.21-38.
- DOSSE F. [1995], *L'empire du sens. L'humanisation des sciences humaines*, Paris, La Découverte.
- DOUGLAS M. [1986], *How Institutions Work*, New York, Syracuse University Press (trad.française: *Comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte, 1999).
- DURAND T., MOUNOUD E. et RAMANTSOA B. [1997], « Comment rendre compte de la formation de la stratégie d'entreprise: carte cognitive *vs* représentation sociale », in GUILHON B. et al. (dir.) [1997], *Economie de la connaissance et organisations*, Paris, L'Harmattan, pp.132-150.
- DURKHEIM E. [1894], *Règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 1977 (n<sup>e</sup> éd.).
- EARL P.E. [1990], « Economics and Psychology: A Survey », *Economic Journal*, n°9, September 1990.
- ECO U. [1988], *Diario Minimo*, ((trad.française: «L'impossibilité d'établir une carte de l'empire à l'échelle 1/1»), in ECO U., *Pastiche et postiches*, Paris, 10/18).
- EYMARD-DUVERNAY F. [2002], « Pour un programme d'économie institutionnaliste », *Revue économique*, vol.53, n°2, mars 2002, pp.325-336.
- FAVEREAU O. [1989], « Marchés internes, marchés externes », *Revue économique*, vol.40, n°2, mars 1989, pp.273-328.
- FAVEREAU O. [1993], « Théorie de la régulation et théorie des conventions: canevas pour une confrontation », *Lettre de la régulation*, n°7, mai 1993.
- FAVEREAU O. [1995], « Conventions et régulation », in BOYER R., SAILLARD Y. (dir.), *Théorie de la régulation: l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2002 (2<sup>e</sup> éd.), pp.511-520.
- FLAMENT C. [1994], « Sur les représentations sociales du chômage », *Revue internationale de psychologie sociale*, vol.7, n°2, février 1994, pp.109-115.
- FORAY D. [2000], *L'économie de la connaissance*, Paris, La Découverte.
- FOURQUET F. [1989], *Richesse et puissance. Une généalogie de la valeur*, Paris, La Découverte, 2002 (2<sup>e</sup> éd.).
- GUIBERT B. [1995], « Qu'est-ce que le symbolique ? », in THERET B. (dir.) [1995], *L'Etat, la finance et le social*, Paris, La Découverte, pp.96-105.
- GUIHENEUF R. [1968], « Science économique et psychologie », *Revue d'économie politique*, vol.78, n°3, mai 1968, pp.448-484.
- GUILHON B. et al. (dir.) [1997], *Economie de la connaissance et organisations*, Paris, L'Harmattan.
- GUIMELLI C. (dir.) [1994], *Structures et transformations des représentations sociales*, Neuchâtel, Delachaux&Niestlé.

- HARRE R. [1989], « Grammaire et lexiques, vecteurs des représentations sociales », in JODELET D. (dir.) [1989], *Les représentations sociales*, Paris, PUF, pp.149-169.
- HUARD P. [1980], « Rationalité et identité: vers une alternative à la théorie de la décision dans les organisations », *Revue économique*, vol.31, n°3, mai 1980, pp.540-572.
- JACOB A. [1994], *Le travail, reflet des cultures*, Paris, PUF.
- JEAMMAUD A. [1990], « La règle de droit comme modèle », *Revue internationale d'études juridiques*, vol.25, pp.131-199.
- JOBERT B. [1998], « La régulation politique: le point de vue d'un politiste », in COMMAILLE J., JOBERT B. (dir.) [1998], *Les métamorphoses de la régulation politique*, Paris, LGDJ, pp.119-145.
- JOBERT B., MULLER P. [1987], *L'Etat en action. Politiques publiques et corporatismes*, Paris, PUF.
- JODELET D. [1997], « Représentations sociales: un domaine en expansion », in JODELET D. (dir.) [1997], *Les représentations sociales*, Paris, PUF, 1997 (5<sup>e</sup> éd.), pp.3-25.
- KLINEBERG O. [2000], « Psychologie sociale », *Encyclopédia Universalis*.
- LAHLOU S. [1998], *Penser manger*, Paris, PUF.
- LASSARRE D. [1995], *Psychologie sociale et économie*, Paris, Armand-Colin.
- LAURENT A. [1994], *L'individualisme méthodologique*, Paris, PUF.
- LAVILLE F. [2000], « La cognition située. Une nouvelle approche de la rationalité limitée », *Revue économique*, vol.51, n°6, novembre 2002, pp.1301-1331.
- LE MOIGNE J.-L. [1995], *Le constructivisme (2 tomes : des fondements; des épistémologies)*, Paris, ESF.
- LE MOIGNE J.-L. [2001], « Pourquoi je suis un constructiviste non repentant », *Revue du MAUSS*, n°17, 1<sup>er</sup> semestre 2001, pp.197-223.
- LECA J. [1983], « Questions sur la citoyenneté », *Pour*, n°171-172, mars, pp.113-125.
- LECAT B., ROUSSIAU N. [2000], « La psychologie sociale et les autres disciplines de la psychologie », in ROUSSIAU N. (dir.) [2000], *Psychologie sociale*, Paris, In Press, pp.39-52.
- LECUYER R. [2003], « L'inné est-il vraiment acquis ? », *Sciences Humaines*, n°135, février 2003, pp.16-20.
- LIPIETZ A. [1988], « La trame, la chaîne et la régulation : un outil pour les sciences sociales », *Documents de travail CEPREMAP*, n°88-16.
- LORDON F. [1991], « Théorie de la croissance : quelques développements récents », *Observations et diagnostics économiques OFCE*, n°36, avril 1991, pp.159-243.
- LORDON F. [1995], « Formaliser la dynamique et les crises régulationnistes », in BOYER R., SAILLARD Y. (dir.) [1995], *Théorie de la régulation: l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, pp.264-272.
- LORDON F. [1997], *Les quadratures de la politique économique*, Paris, Albin-Michel.
- LORDON F. [1999], « Croyances économiques et pouvoir symbolique », *L'Année de la régulation*, vol.3, juillet 1999, pp.169-212.
- MARDELLAT R. [1994], « Pratiques commerciales et représentations dans l'artisanat », in ABRIC J.-C. (dir.) [1994], *Pratiques sociales et représentations*, Paris, PUF, pp.145-177.
- MAUSS M. [1960], *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF.
- MOATI P. [1992], *Hétérogénéité des entreprises et échange international*, Paris, Economica.
- MONTEIL J.-M. [1993], *Soi et le contexte*, Paris, Armand-Colin.
- MORIN E. [1973], *Le paradigme perdu. La nature humaine*, Paris, Le Seuil.
- MOSCOVICI S. [1961], *La psychanalyse, son image et son public*, Paris, PUF.
- MOSCOVICI S. [1984], *La psychologie sociale*, Paris, PUF.
- MOSCOVICI S. [1997], « Des représentations collectives aux représentations sociales:

- éléments pour une histoire », in JODELET D. (dir.) [1997], *Les représentations sociales*, Paris, PUF, 1997 (5e éd.), pp.79-103.
- MUCCHIELLI L. [1998], *L'invention du social. Naissance de la sociologie en France*, Paris, La Découverte.
- MULLER P. [2000], « L'analyse cognitive des politiques publiques: vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, vol.50, n°2, avril 2000, pp.189-207.
- ORLEAN A. [1994], « Introduction », in ORLEAN A. (dir.) [1994], *Analyse économique des conventions*, Paris, PUF, pp.9-40.
- PETIT P. [1998a], « Formes structurelles et régimes de croissance de l'après-fordisme », *L'Année de la régulation*, vol.2, novembre 1998, pp.177-206.
- PETIT P. (dir.) [1998b], *L'économie de l'information. Les enseignements des théories économiques*, Paris, La Découverte.
- PIAGET J. [1937], *La construction du réel chez l'enfant*, Neuchâtel, Delachaux&Niestlé.
- PIAGET J., INHELDER B. [1947], *La représentation de l'espace chez l'enfant*, Paris, PUF.
- QUERE L. [2001], « Naturaliser le sens: une erreur de catégorie ? », *Revue du MAUSS*, n°17, 1<sup>er</sup> semestre 2001, pp.275-292.
- RABIN M. [1998], « Psychology and Economics », *Journal of Economic Literature*, vol.XXXVI, n°3, March 1998.
- RATEAU P. [1999], « Les représentations sociales », in PETARD J.-P. (dir.) [1999], *Psychologie sociale*, Paris, Bréal.
- RATEAU P. [2000], « L'approche structurale des représentations sociales », in ROUSSIAU N. (dir.) [2000], *Psychologie sociale*, Paris, InPress, pp.79-88.
- RATEAU P., ROUQUETTE M.-L. [1998], *Introduction à l'étude des représentations sociales*, Grenoble, PUG.
- REICH R. [1991], *The Work of Nations*, A.Knopf Inc., New York (trad. française: *L'économie mondialisée*, Paris, Dunod, 1993).
- REYNAUD B. [1992], *Le salaire, la règle et le marché*, Paris, C.Bourgois.
- REYNAUD B. (dir.) [1997], *Les limites de la rationalité (tome2: les figures du collectif)*, Paris, La Découverte.
- REYNAUD B. [1999], « Les analyses du collectif en économie », *La Lettre de la régulation*, n°28, mars 1999.
- SAILLARD Y. [1995], « Globalisation, localisation et spécialisation sectorielle... Que deviennent les régulations nationales ? », in BOYER R., SAILLARD Y. (dir.) [1995], *Théorie de la régulation: l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2002 (2 éd.), pp.285-292.
- SALAIS R., STORPER M. [1993], *Les mondes de production. Enquête sur l'identité économique de la France*, Paris, EHESS éditions.
- SARRIS A. [1985], « Food Security and Agricultural Production Strategies Under Risk in Egypt », *Journal of Development Economics*, vol.19, n°1/2, September 1985.
- SIMON H.A. [1976], « From Substantive to Procedural Rationality », in LATSIS S. (dir.) [1976], *Method and Appraisal in Economics*, Cambridge University Press, Cambridge, pp.129-148.
- SIMON H.A. [1992], « Rational Choice and the Structure of the Environment », in SIMON H. et al. (dir.) [1992], *Economics, Bounded Rationality and the Cognitive Revolution*, Vermont, Edward Elgar, pp.21-45.
- SIMON H.A. [1999], « The Many Shapes of Knowledge », *Revue d'économie industrielle*, n°88, 2<sup>e</sup> trimestre 1999, pp.23-40.

- SINGERY J. [1994], « Représentations sociales et projet de changement technologique en entreprise », in ABRIC J.-C. (dir.) [1994], *Pratiques sociales et représentations*, Paris, PUF, pp.179-216.
- STEINER P. [1998], *Sociologie de la connaissance économique*, Paris, PUF.
- STOETZEL J. [1963], *La psychologie sociale*, Paris, Flammarion.
- TAROT C. [1999], *De Durkheim à Mauss, l'invention du symbolique*, Paris, La Découverte.
- THERET B. [1992], *Régimes économiques de l'ordre politique*, Paris, PUF.
- THERET B. [1998], « La régulation politique : le point de vue d'un économiste », in COMMAILLE J., JOBERT B. (dir.) [1998], *Les métamorphoses de la régulation politique*, Paris, LGDJ, pp.83-118.
- THERET B. [2000], « Nouvelle économie institutionnelle, économie des conventions et théorie de la régulation : vers une synthèse institutionnaliste ? », *La Lettre de la régulation*, n°35, décembre 2000.
- THERET B. [2001], « Saisir les faits: la méthode Commons », *Cahiers d'économie politique*, n°40-41, décembre 2001, pp.79-137.
- THERET B. [2003], « Institutionnalismes et structuralismes: oppositions, substitutions ou affinités électives ? », *Cahiers d'économie politique*, n° spécial, décembre, pp.1-33.
- TYSON L. d'A. [1991], « They Are not Us: Why American Ownership Still Matters », *The American Prospect*, n°4, Winter 1991, pp.37-49.
- VANDENBERGHE F. [1997], *Une histoire critique de la sociologie allemande. Aliénation et réification*, Paris, La Découverte.
- VERDIER E. (2002), « Institutions et régulations : pour une analyse en term de conventions sociétales (application à la formation des jeunes) », *Colloque "Institutionnalismes et évolutionnismes. Confrontations autour de perspectives empiriques"* Institut des sciences de l'Homme, Lyon, 18 p.
- VERGES P. [1987], « A Social Cognitive Approach to Economic Representations », in DOISE W., MOSCOVICI S. (dir.) [1987], *Current Issues in European Social Psychology*, Cambridge, Cambridge University Press, pp.271-306.
- VIARD B. [1997], « Psychologie et sociologie peuvent-elles communiquer ? », *Revue du MAUSS*, n°10, 2<sup>e</sup> semestre 1997, pp.129-138.
- VINCK D. [1995], *Sociologie des sciences*, Paris, Armand-Colin.
- VINOKUR A. (dir.) [1998], *Décisions économiques*, Paris, Economica.
- VYGOTSKY L. [1934], *Pensée et langage*, Paris, Editions Sociales, 1985 (trad.française).
- WALLISER B. [2000], *L'économie cognitive*, Paris, Odile Jacob.
- WHITE H. [1991], *Identity and Control : A Structural Theory of Social Action*, Princeton, Princeton University Press.

## Abstract

# The Socio-cognitive Dimension of Institutions and Rationality *Elements for a “holindividualist” Approach*

Jean-Pierre CHANTEAU

*Distinguishing methodological individualism from methodological holism has brought heuristic results, particularly for the macroeconomic analysis. But the way this differentiation has been used in the political or the academic fields has in the end excessively reified it. The article aims at discussing the opposite point of view and states that an institutionalist theory needs to integrate individual action – and reciprocally – as far as a common dialectical but diachronic process builds up rationality of agents and efficiency of institutions. Firstly the article shows that this approach (named holindividualism) can be stemmed from developments of “régulation” theory, economics of conventions or knowledge economics. Then it demonstrates how social psychology, from J.Piaget, L.Vygotsky and P.Moscovici, gives elements for this program and provides economics with analytical tools to capture social representations. Finally we infer some implications for the research program of “Regulation” theory.*

CHANTEAU Jean-Pierre : Maître de conférence en économie à l’Université Pierre Mendès-France Grenoble-II et chercheur au département « Économie politique de l’intégration internationale et du développement » du laboratoire LEPII-CNRS. Également chercheur associé à l’IDRRI (Institut du développement durable et des relations internationales), ses recherches portent sur la théorie de la localisation des entreprises (notamment multinationales) et l’impact de ces décisions sur le développement, particulièrement sur l’emploi et les normes du rapport salarial. Dernier ouvrage paru : *L’entreprise nomade. Localisation et mobilité des activités productives*, (préface de J.-L. Le Moigne), Paris, L’Harmattan, 2001.